

PÔLE BIEN VIVRE A STAINS

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2018/2022

Entre Monsieur le Maire de Stains, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur de la Clinique de l'Estrée

Il a été convenu de signer le présent Contrat Local de Santé portant sur la Ville de Stains et dont le contenu est décrit dans le présent document.

A BOBIGNY, le

**Monsieur le Maire
de Stains**

**Monsieur le
Préfet de
Seine-Saint-
Denis**

**Monsieur le
Directeur
Général de
l'ARS Ile de
France**

**Monsieur le
Directeur de la
CPAM de
Seine-Saint-
Denis**

**Monsieur le Président
du Conseil
départemental de Seine-
Saint-Denis**

**Monsieur le
Directeur de la
Clinique de
l'Estrée**

L'engagement de la Mairie de Stains en lien avec les engagements municipaux et le bilan du CLS2

En 2009, la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST), » a donné la possibilité aux Agences Régionales de Santé de signer un Contrat Local de Santé avec les collectivités.

C'est dans ce cadre, qu'à Stains, nous nous sommes engagés, dès 2011, avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans l'élaboration d'un premier Contrat Local de Santé. L'objectif étant de réduire les inégalités territoriales en matière de santé et de permettre une convergence d'actions de la part des différents acteurs.

Ce nouveau Contrat Local de Santé - qui couvrira la période 2018-2022 - est donc le 3^{ème} pour notre ville. Il s'inscrit dans la continuité des précédents et a été élaboré de façon participative tant avec les acteurs de santé de la commune qu'avec les habitants et les associations afin d'être au plus près des réalités sociales des stanois et de leurs besoins en matière d'accès aux soins.

Au travers de cet outil de coordination ce sont des actions concrètes, de prévention et d'information qui seront menées au bénéfice de la population. Ces actions, mises en œuvre de concert avec les partenaires institutionnels demeurent essentielles pour améliorer l'accès à la santé pour tous. Elles viennent en complément des efforts déployés par la collectivité en matière d'accès aux soins, efforts qui se traduisent notamment par l'engagement de celle-ci dans le fonctionnement de son Centre Municipal de Santé.

Alors que les inégalités en matière d'accès aux soins ne font que s'accroître notamment en Seine-Saint-Denis, à Stains nous avons fait le choix de faire du droit à la santé un droit fondamental. Chaque année c'est une part conséquente de notre budget qui est consacrée à la mise en place d'une politique de santé locale ambitieuse afin de pallier le manque d'investissements de l'Etat en matière de santé publique sur notre territoire.

Azzédine TAÏBI

Maire de Stains

Najia AMZAL

Adjointe au Maire chargée de la Santé Publique et de la Médiation

L'engagement de l'ARS Ile de France

Introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville. Ils peuvent aussi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Portés conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près et avec les populations.

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordinations privilégiés pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile-de-France.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les CLS se doivent notamment de favoriser l'action sur les déterminants de santé, le développement des démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention et/ou de l'accès aux soins.

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent.

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires de politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.

Les CLS sont fondés sur une démarche partenariale, participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. A ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires- mais aussi par la participation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires/ sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

L'articulation de politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé avec le Projet Régional de Santé 2018-2022.

Les CLS représentent un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Ile de France pour la période 2018-2022. Ce PRS est guidé par trois objectifs majeurs ;

- . Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'être soigné,
- . Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière,
- . Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs l'Agence a fait le choix de structurer son Projet Régional de Santé autour de cinq axes de transformation du système de santé ;

- . Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires,
- . Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente,
- . Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche,
- . Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé,
- . Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires :

- Périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans,
- Santé des adolescents et des jeunes adultes,
- Santé et autonomie des personnes âgées,
- Santé, autonomie et insertion des personnes handicapées,
- Cancer,
- maladies neuro-dégénératives,
- Santé mentale,
- maladies chroniques et métaboliques.

Les évaluations régionales des CLS1 et CLS2 ont permis de mettre en exergue et renforcer les points forts des CLS :

- . Une augmentation significative des collaborations entre acteurs de secteurs variés et de l'approche par déterminants,

- . Une amélioration des parcours de santé en luttant contre la fragmentation et le décloisonnement des réponses sur un territoire de proximité,

- . Le développement de l'approche de politiques transversales.

Ces évaluations successives ont aussi montré la nécessité de renforcer certains éléments de pilotage des CLS, notamment :

- . L'ingénierie de projet, et plus particulièrement en termes de suivi et d'évaluation,

- . L'animation territoriale, notamment au niveau départemental, ainsi que la sensibilité du ciblage territorial,

- . La visibilité au niveau régional du suivi des actions des CLS,

- . Un renforcement spécifique sur certaines thématiques, dont la participation des habitants et la notion de parcours de santé.

Le renforcement des fonctions de soutien des CLS à l'émergence et à la mise en synergie de différents dispositifs locaux de santé publique représente une orientation stratégique des CLS3. Il concerne notamment :

- . Les coopératives d'acteurs en promotion de la santé,

- . Les CLSM qui constituent le volet santé mentale des CLS,

- . Les CLS facilitateurs à l'élaboration des CPTS.

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par :

- . Une moyenne de l'Indice de Développement Humain inférieur à la moyenne régionale, permettant de classer les territoires municipaux en CLS prioritaires ou renforcés,

- . Une population plus jeune que la moyenne régionale, fortement impacté par les ISTS dans un contexte social et migratoire particulier,

- . Des indicateurs de santé les plus fragiles de la région,

- . Une sur-incidence de pathologies infectieuses,

- . Une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques,

- . Des pollutions environnementales préoccupantes,

- . Une offre de soins fragilisée par une faible démographie médicale,

- . 43% en Politique de la Ville.

L'engagement de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Lors de la période de 2013 à 2017, les actions portées dans le Contrat Local de Santé Renforcé rejoignent les préoccupations inscrites dans le CUCS:

- d'accès aux soins et aux services de santé :
 - Inégalités croissantes d'accès aux soins
 - Offre de soins et de prévention de plus en plus inadaptée aux problèmes et besoins
 - Santé scolaire aux moyens très insuffisants pour répondre à ses missions et aux besoins des élèves et des familles
- De problématiques de santé publique :
 - Une augmentation des grossesses mal suivies et des problèmes de protection parentale
 - Une incidence forte des addictions et conduites à risque (alcool, tabac, drogues diverses, suicides des jeunes...)
 - Une accentuation des problématiques de mal être santé mentale, troubles du comportement et violence
 - Incidence croissante de l'obésité et des troubles de la nutrition
- En matière de santé liée au logement
 - Un poids important de l'habitat insalubre avec ses diverses conséquences en santé (saturnisme, pathologies infectieuses et mentales).

Les actions prioritaires inscrites au sein du CUCS sont :

- Des actions destinées aux enfants et aux jeunes d'éducation à la santé et de promotion de la santé dans ces dimensions sociales, éducatives, culturelles...
- Des actions spécifiques de santé publique et communautaire développées par la ville :
 - Les actions diversifiées et d'approche communautaire dans les quartiers appelées à un développement dans la perspective des projets de quartiers et du renforcement de la dynamique d'action territorialisée.
 - Les actions thématiques (accès aux soins, addictions, santé mentale) suivies par la Direction de la santé et l'Atelier Santé Ville.
 - Les actions portées par les partenaires associatifs

L'ensemble des quartiers de la ville ont bénéficié des crédits de la politique de la ville.

Adoptée le 13 février 2014, la loi de « **programmation pour la ville et la cohésion urbaine** » pose le cadre d'une **réforme des instruments de la politique de la ville** en :

- redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté),
- instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale,
- engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine (NPNRU) indissociable du volet social,
- inscrivant le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants (avec la mise en place d'un Conseil citoyen dans chaque quartier).

Pour chacun des territoires éligibles un « **contrat de ville** » a été établi au niveau de l'agglomération et piloté à l'échelle de l'EPCI, document unique rassemblant :

- les dispositifs relevant de la politique de la ville sur le territoire de l'agglomération ;
- les modalités de renforcement des crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire.

La révision de la géographie prioritaire s'est appuyée sur le critère unique de concentration de la pauvreté.

Le **Contrat de ville** prévoit un axe santé décliné en plusieurs axes stratégiques. A l'échelle de la commune, il a été proposé que le **Contrat Local de Santé** constitue l'axe santé, c'est-à-dire qu'au moins les axes prioritaires soient en cohérence avec ceux du CLS.

Rappel des axes stratégiques identifiés à l'échelle de Plaine Commune :

Objectif : améliorer le niveau de santé de la population dans son ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Ile-de-France

- Développer l'accès aux soins sur le territoire
- Favoriser l'accès aux droits en santé
- Accroître les dispositifs et les lieux de prévention tout particulièrement dans les domaines suivants : la santé mentale, les addictions et conduites à risques, l'obésité infantile
- Permettre à chacun de vivre dans un environnement respectueux de sa santé
-

Axes de travail / objectifs opérationnels:

- Développer l'accès aux soins de 1er recours, en visant une augmentation de la démographie médicale (libérale et municipale) et la faire connaître
 - Accompagner l'implantation des professionnels de santé
 - Développer la mise en réseau des ressources et dynamiques professionnels
 - Développer l'information sur l'offre de soins au plus près des habitants (proximité, quartier)
 - Améliorer l'accès aux droits en santé des personnes les plus éloignées du soin
 - Développer des permanences d'accès aux droits en santé
 - Sensibiliser et former les professionnels/acteurs sociaux et sanitaires
 - Développer des lieux d'accueil des jeunes et des personnes âgées en particulier pour l'ouverture des droits (accès aux complémentaires santé et mutuelles)
 - Améliorer la prévention et la prise en charge des troubles/handicaps psychiques
 - Développer la mise en réseau des ressources (Conseil local en santé mentale)
 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en fragilité psychique
 - Développer l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie (accompagnement à la vie sociale)
 - Faire reculer la stigmatisation
 - Développer la prévention et améliorer la coordination de la prise en charge des addictions et des conduites à risques (en particulier des jeunes)
 - Améliorer les compétences psychosociales des publics à risques (prévention et formation)
 - Développer la mise en réseau des professionnels
 - Santé nutritionnelle
 - Réduire l'obésité infantile par l'éducation nutritionnelle, l'accès précoce au dépistage et à la prise en charge (suivi diététique)
 - Réduire la sédentarité (promotion du sport, aménagements adéquats en ville favorisant l'activité physique en ville)
 - Santé environnementale
 - Réduire l'habitat indigne et dégradé (y compris en matière de saturnisme) - PNRQAD
 - Accompagner les personnes résidant dans un habitat dégradé (prévention, auto réhabilitation)
 - Lutter contre le bruit et les pollutions
 - Promouvoir la nature en ville/biodiversité

L'engagement du Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la **co-signature des Contrats Locaux de Santé** au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé.

En effet, il est un **acteur incontournable de santé publique** sur son territoire, de par ses compétences (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé) mais aussi par son implication historique en faveur du bien-être et de la santé des séquanodionisiens.

Aussi, à travers ses différentes politiques publiques, il se mobilise contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu renouvelé dans le cadre du PRS2.

- Vaccination et dépistage pour tous

En délégation de l'Etat, il assure la **promotion de la vaccination** dont le soutien aux séances publiques des communes, le dépistage des cancers, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et déploie son programme « *Vers une Seine-Saint-Denis sans Sida* », notamment à travers son *Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic* (CeGIDD) et ses antennes habilitées et soutenues par l'ARS, ses *Centres départementaux de prévention-santé*.

Il développe de plus une politique d'« **Aller-Vers** » par des actions Hors les Murs tels que dans le champ des maladies infectieuses : dépistage de la tuberculose, des IST, consultations pour primo-arrivants etc.

- La protection maternelle et infantile

Acteur-clef de la périnatalité et de la santé de l'enfant avec sa compétence réglementaire de protection maternelle et infantile et de planification familiale, son service de PMI a élaboré un projet de santé publique qui promeut une approche de la santé à la fois globale et de proximité. Celle-ci est donc déclinée par ses équipes de terrain en complémentarité avec les autres acteurs locaux en matière de consultations médicales, de vaccinations, de visites à domicile, de bilans de santé en maternelle, de lutte contre l'obésité infantile, de contraception et d'IVG mais aussi dans le cadre de la lutte contre les pathologies en relation avec l'habitat, etc.

- Vers l'autonomie des usagers

Son schéma départemental pour l'autonomie, élaboré de façon partenariale, traduit l'orientation fondamentale des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à savoir **favoriser l'exercice des choix de vie et renforcer l'autonomie de ces**

personnes dans une société inclusive. Ce au travers, du renforcement de la coordination des acteurs, l'accompagnement des parcours de vie, l'amélioration de l'offre médico-sociale ou encore des dispositifs d'aide aux aidants et de prévention de la maltraitance envers ces personnes vulnérables.

Il est également fortement engagé dans le cadre de la santé mentale au travers de ses différentes politiques et instances : groupe d'appui, Conseils locaux de santé mentale et Projet Territorial de Santé Mentale etc.

- La santé bucco-dentaire

Le Département conduit également des politiques volontaristes de promotion de la santé telles que le **programme de santé bucco-dentaire depuis plus de 30 ans**. Fort d'un partenariat avec les acteurs de la Seine -Saint-Denis et les Villes, initialement destiné aux enfants, il s'est récemment élargi en direction des personnes âgées, handicapées, et public en besoin. Il s'est également engagé dans le **déploiement de mesures innovantes** en matière de santé bucco-dentaire avec la mise en place d'un **bus dentaire et d'unités mobiles** pour des dépistages et des premiers soins.

- La prévention des conduites à risques chez les jeunes

Acteur de la **prévention des addictions** grâce à la *Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR)* et son espace *Tête à Tête*, la santé des jeunes est un axe fort autour de différentes thématiques telles que la sexualité, l'usage des produits psycho-actifs, les réseaux sociaux ou encore les violences. Un des axes de développement en est **l'expérimentation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque**. De plus, dans le cadre de son projet éducatif, la mise en d'actions de santé et bien-être pour favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens est favorisée.

- Les actions transversales du Département

Afin de faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins, il intervient dans le cadre de son *Pacte pour la santé publique* qui comprend plusieurs dispositifs visant à renforcer l'offre en professionnels de santé, déficitaire sur le territoire.

Il conduit également des politiques dans des domaines qui sont des déterminants essentiels de la santé : lutte contre les violences envers les femmes à travers un dispositif innovant, protection de l'environnement, accès au logement, lutte contre la précarité énergétique, équilibre alimentaire, développement de la pratique sportive, etc.

Ainsi dans le cadre de son action sociale généraliste, une couverture territoriale au plus proche de la population est assurée pour la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que l'intervention en santé.

Soucieux de la complémentarité entre les différents acteurs, il soutient le secteur associatif dans le cadre de différents appels à projet sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, les **Contrats Locaux de Santé** sont structurés autour d'axes qui recoupent très largement les champs d'action du Conseil Départemental. Par leur signature le Département entend donc **confirmer son engagement d'acteur de santé publique** et exprimer sa volonté de s'inscrire dans des dynamiques locales de coopération pour la santé des publics les plus en besoin et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au travers du renforcement des partenariats de proximité avec tous les acteurs concernés et les communes.

L'engagement de la CPAM 93

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis s'est inscrite dès 2012 dans les premiers contrats locaux de santé signés dans le département. Elle entend poursuivre son engagement avec les autres signataires, dans le cadre de ses missions de service public, et en particulier pour améliorer l'état de santé de la population et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Sa contribution prend plusieurs formes : elle participe à l'état des lieux des besoins de santé du territoire (1). Elle conduit de nombreuses actions en vue de faciliter l'accès aux droits et aux soins (2). Elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé (3). Elle soutient les initiatives visant à améliorer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et soutient et accompagne une meilleure organisation des soins, visant à mieux répondre aux besoins et à fluidifier les parcours de soins (4).

1- Une contribution à l'état des lieux des besoins de santé du territoire

Tout d'abord, la CPAM contribue à l'état des lieux qui permet de définir les priorités et objectifs du contrat local de santé, et d'en mesurer les effets. A cette fin, elle met à disposition des données concernant la commune, accessibles aux partenaires sur le site internet de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) : www.odds93.fr. Les données mises à disposition portent sur le profil de la population (démographie, accès à une complémentaire santé, déclaration d'un médecin traitant...), l'offre de soins (démographie des professionnels de santé libéraux, répartition géographique...), et intègrent quelques indicateurs sur la santé de la population, le recours aux soins et à la prévention. Cet état des lieux permet de compléter le diagnostic territorial, réalisé avec les partenaires, qui fait ressortir notamment la persistance de difficultés d'accès aux droits, provoquées notamment par la barrière de la langue, l'illettrisme et « l'illectronisme », les ruptures de parcours liées à la pauvreté et à la précarité, et l'augmentation des besoins de prise en charge à domicile consécutive au virage ambulatoire. Par ailleurs, il permet de caractériser, pour la commune, la situation de l'offre de santé, globalement insuffisante en Seine-Saint-Denis pour répondre aux besoins de la population. Il apporte cependant une nuance de taille à une approche uniquement quantitative, en faisant ressortir les particularités de l'exercice en Seine-Saint-Denis : les professionnels de santé ont généralement une forte activité, qui vient compenser leur faible nombre. Les médecins exercent de façon très majoritaire en secteur 1, honoraires opposables, y compris les médecins spécialistes ; les médecins secteur 2 sont majoritairement adhérents à l'OPTAM, et s'engagent ainsi à maîtriser leurs dépassements pour faciliter l'accès aux soins. Le tiers payant est une pratique quasi-généralisée, pour toutes les catégories de professionnels de santé.

Ensuite, la CPAM est impliquée dans la plupart des axes d'intervention du CLS, et en particulier sur l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics vulnérables, la prévention et la promotion de la santé, et la lutte contre les conduites à risque.

2- L'accès aux droits et aux soins

Au-delà du service des prestations d'assurance maladie, et des missions de base d'accueil et d'orientation des assurés sociaux, la CPAM engage des démarches partenariales pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés des soins, pour lesquels les démarches administratives constituent un frein. Dans ce cadre, elle propose aux services sociaux des communes, aux centres de santé et aux établissements sanitaires, ainsi qu'à des associations, un partenariat renforcé, par lequel elle s'engage à former des correspondants, et à traiter les demandes qu'ils lui transmettent par un circuit prioritaire, permettant un accès rapide aux droits. Elle met à disposition des professionnels de santé une ligne urgence précarité. Pour faire face aux situations de renoncement aux soins, elle propose aux assurés identifiés un accompagnement personnalisé par des conseillers dédiés : les conseillers de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS). Dans ce cadre, la CPAM est particulièrement attentive à l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables : femmes enceintes, enfants de l'ASE, migrants, jeunes participant aux dispositifs « Garantie jeunes », dans le cadre la démarche PLANIR (plan local d'accompagnement contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures). Elle engage en particulier des actions pour faciliter l'accès à la CMUC, à l'Aide médicale de l'Etat, et généraliser l'accès à une complémentaire santé.

3- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les conduites à risque

De même la CPAM est particulièrement impliquée sur la prévention et la promotion de la santé. Elle promeut en particulier toutes les offres de service nationales, comme le programme SOPHIA, programme d'éducation à la santé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète), et l'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation (programme PRADO). Sur le bucco-dentaire, en appui du dispositif d'examen buccodentaire triennal (EBD), étendu aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans, elle organise et soutient des opérations de sensibilisation et de dépistage dans les classes de maternelle et de CP, en partenariat avec l'Education nationale. Elle expérimente sur le territoire plusieurs programmes innovants et ambitieux, comme le programme « Mission retrouve ton cap », destiné à prévenir l'obésité des enfants de 3 à 8 ans, et le programme « Dites non au diabète », qui propose un coaching collectif en santé à des adultes à haut risque de diabète. Elle expérimente également le dépistage systématique des troubles du langage, de la communication et de la vue, pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle, avec les orthophonistes et les orthoptistes du département. Elle promeut la participation systématique à la vaccination contre la grippe pour les publics prioritaires, contribue au respect de l'obligation vaccinale, et soutient la participation aux différents dépistages organisés des cancers (dépistage des cancers du sein, colorectal, et du col de l'utérus). Elle contribue et participe à ce titre à de nombreux forums santé en partenariat avec les municipalités.

La CPAM dispose d'un centre d'examens de santé, implanté à Bobigny et à Montfermeil, mais susceptible de réaliser des examens de prévention en santé « hors les murs », au plus près des habitants de la commune. Ce centre propose également des ateliers d'éducation à la santé, des séances d'éducation thérapeutique du patient et de l'aide au sevrage tabagique.

4- Attractivité du territoire et organisation des soins

Enfin, la CPAM entend également appuyer la commune dans ses démarches visant à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et contribuer à une meilleure organisation des soins.

Elle promeut ainsi les aides conventionnelles mises place pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones insuffisamment pourvues. En Seine-Saint-Denis, la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne d'Ile-de-France, et cette faible densité se retrouve au niveau de la commune, ainsi que pour la plupart des autres professions de santé. Cette situation, qui va de pair avec le vieillissement des professionnels de santé et le non remplacement des départs à la retraite, génère des difficultés croissantes d'accès à un médecin traitant, à un médecin spécialiste (dermatologue, ophtalmologue...) et à certains auxiliaires médicaux (orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes en particulier...). La CPAM s'engage à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé, et à promouvoir des modes d'exercice pluri-professionnels.

Elle accompagne en particulier, avec l'Agence régionale de santé, les professionnels souhaitant créer une maison de santé pluri-professionnelle, ou mettre en place une organisation de télémedecine. Elle contribue à la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel négocié par l'UNCAM. Elle accompagne les innovations dans l'organisation des soins et la prévention, et peut soutenir des projets éligibles à un financement dérogatoire, comme par exemple le dépistage par TROD du VIH dans les officines. Enfin la CPAM s'engage à poursuivre ses démarches proactives pour aller au-devant des potentiels bénéficiaires d'aides conventionnelles, et à accompagner les nouveaux installés pour qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

Ainsi, la CPAM confirme-t-elle son engagement dans la dynamique portée par les contrats locaux de santé. Elle s'associe aux autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de santé efficace, qui s'engage à répondre aux besoins du territoire, autour d'objectifs partagés : garantir un accès universel à des soins de qualité, soutenir l'innovation, réduire les inégalités d'accès à la santé, tout en promouvant une utilisation responsable et pertinente du système de soins.

L'engagement de la Clinique de l'Estrée

Le Groupe Clinique de l'Estrée regroupe, sur la ville de Stains, 3 entités juridiques : la Clinique de l'Estrée, le Centre de Dialyse de l'Estrée et le Scanner de l'Estrée.

L'activité de la clinique est structurée sur plusieurs pôles : cancérologie, femme-enfant, gériatrie, chirurgie, dialyse, Urgences et imagerie.

Le pôle cancérologie assure la prise en charge chirurgicale de cinq types de cancer (viscéral, urologique, sein, gynécologique et ORL), de même que la chimiothérapie. Ces activités sont complétées par des possibilités d'hospitalisation en médecine cancérologique (avec soins palliatifs) et en soins de suite spécialisés en cancérologie.

La prise en charge en cancérologie se fait sans aucun reste à charge financier pour le patient. Les patients ont, également, un accès gratuit à l'ensemble des soins de support (psychologue, diététicienne, onco-psycho-esthéticienne, sophrologue...).

Le pôle femme-enfant dispose d'une maternité de type 2A regroupant une Maternité réalisant 1.750 accouchements ainsi qu'un service de néonatalogie de 9 berceaux. Notre programme *Materniteam* offre un parcours personnalisé à nos patientes.

Le pôle de gériatrie assure la prise en charge de pathologies médicales au sein d'un service de médecine polyvalente complété par un SSR spécialisé en gériatrie.

Le pôle chirurgie prend en charge, en hospitalisation complète ou en ambulatoire, des patients relevant de chirurgie viscérale, d'urologie, d'orthopédie (dont urgences mains), d'ORL, gynécologie et de gastroentérologie.

La clinique dispose d'un Robot chirurgical DA VINCI, le seul de Seine-Saint-Denis.

Le service des Urgences, avec 43.000 passages annuels, est le plus important des établissements privés du Département.

Le service de dialyse offre un accès à toutes les modalités possibles : centre lourd, Unité de dialyse médicale UDM, Unité d'auto-dialyse (UAD), dialyse péritonéale et dialyse à domicile. Les patients peuvent, également, être pris en charge en médecine polyvalente et un service de SSR spécialisé en néphrologie ouvrira prochainement.

Le service d'imagerie prend en charge des patients en imagerie conventionnelle ou en coupes (2 scanners, 2 IRM).

La Clinique de l'Estrée est attachée à sa vocation de prévention en santé. Elle propose de nombreuses actions à destination de la population, essentiellement en cancérologie et en obstétrique.

La signature de la Clinique à ce CLS formalise son attachement territorial au service de la population.

PREAMBULE

La stratégie nationale de santé 2017 a souhaité donner une place beaucoup plus centrale à la prévention et à la promotion de la santé dans le système de santé. « C'est en faisant de la prévention et de la promotion de la santé une priorité que la France pourra passer de la situation qu'elle connaît - celle d'un pays avec un très bon système de soins - à ce qui doit être son objectif : devenir un pays ayant, dans tous les domaines, un excellent système de santé »ⁱ.

Le Programme Régional de Santé (PRS), ossature de la politique régionale de santé depuis la loi de modernisation du système de santé, réaffirme dans son cadre d'orientations stratégiques du PRS2, l'ambition collective d'investir sur la prévention, les territoires et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santéⁱⁱ. Celle-ci passe par l'amélioration de l'accès aux soins, une meilleure répartition de l'offre de soins et une coordination des parcours.

La ville de Stains est engagée depuis de nombreuses années dans une politique locale de santé publique et considère que la signature d'un Contrat Local de Santé constitue une opportunité de conforter et de développer les actions qu'elle mène ou soutient sur son territoire.

La ville de Stains fait partie du territoire de Plaine Commune.

Le Préfet de Seine-Saint-Denis est attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part.

Les crédits Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), Conseil Départemental et Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) participent à cet engagement, s'inscrivant en cohérence avec les orientations.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) participent aux problématiques de santé en lien avec la coordination des Ateliers Santé Ville (ASV) dans le domaine de la prévention des violences envers les femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que la prévention de la délinquance des jeunes. Le CGET prend en compte par ailleurs les déterminants de santé et s'adresse prioritairement aux populations en situation de vulnérabilité.

La coordination ASV est soutenue par la ville et par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre de l'ingénierie du Contrat Local de Santé.

La coopération entre la démarche ASV et le volet santé du Programme de Réussite Educative est recherchée par la Préfecture.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), est fortement engagée dans l'accès aux soins et l'accès aux droits, et partenaire de plusieurs actions dans le cadre du premier CLS. Elle s'engage dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion conclue avec l'Etat sur la période 2018-2023 à garantir l'accès aux soins des populations les plus fragiles ou les plus éloignées du système

de soins et à réduire les inégalités de santé. Dans ce cadre, la CPAM propose d'agir tout particulièrement en faveur des personnes en vulnérabilité sociale afin d'accroître l'accès de cette population à une couverture maladie obligatoire et complémentaire et aux programmes de prévention et de dépistage (dépistage du cancer, prévention bucco-dentaire, bilans de santé, accompagnement des patients diabétiques, campagnes de vaccinations...).

Le Conseil Départemental est quant à lui un acteur essentiel de santé publique sur son territoire en raison de ses compétences réglementaires et déléguées mais aussi en raison de son engagement historique en faveur de la prévention, de la santé et du bien-être de la population séquanodionisienne.

C'est dans ce cadre que l'ARS IdF et la Ville de Stains proposent de poursuivre leur engagement, décliné dans le CLS de préfiguration signé en 2012, puis dans le CLS renforcé signé en 2014, et de développer de nouveaux axes dans le présent CLS en lien avec le Programme Régional de Santé 2^{ème} génération.

Par cet engagement commun, la Ville, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, la Préfecture et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Bobigny confirment leur volonté d'améliorer et d'approfondir la réponse apportée aux besoins de santé de la population stanoise.

Les priorités repérées dans ce contrat et les actions en découlant l'ont été de façon partenariale entre les signataires en concertation avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux impliqués sur le territoire de la commune.

Les Contrats Locaux de Santé permettent de développer dans les collectivités locales éligibles, des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires, dans le prolongement des missions et attributions des Ateliers Santé Ville.

L'élaboration de ce Contrat Local de Santé par la ville s'inscrit dans un contexte territorial et dans les priorités des différents plans nationaux, régionaux et locaux, et tient compte des constats et diagnostics effectués dans ces différents cadres. Outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS s'inscrit naturellement dans le cadre de la Politique de la Ville en complétant le volet santé du Contrat de Ville et dans le cadre des actions de santé qui sont portées par la Ville en dehors du CGET.

De son côté, l'ARS est engagée dans la mise en œuvre de son Plan Régional de Santé, PRS2, et des schémas régionaux qui en découlent. Cette construction - qui inclut des phases de concertation formelle ou moins formelle - définit progressivement des priorités et des méthodes qui vont soutenir les actions qu'elle portera ou soutiendra.

L'ARS Ile-de-France a défini le cadre général de son intervention à travers le Plan Stratégique Régional de Santé dont les orientations se fondent sur le diagnostic et les constats observés sur le territoire.

Investir collectivement dans la prévention et la promotion de la santé est un enjeu exigeant qui suppose de disposer d'éléments d'évaluation permettant de vérifier que ces actions ont bien le

bénéfice attendu sur la santé des citoyens et sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

SOMMAIRE

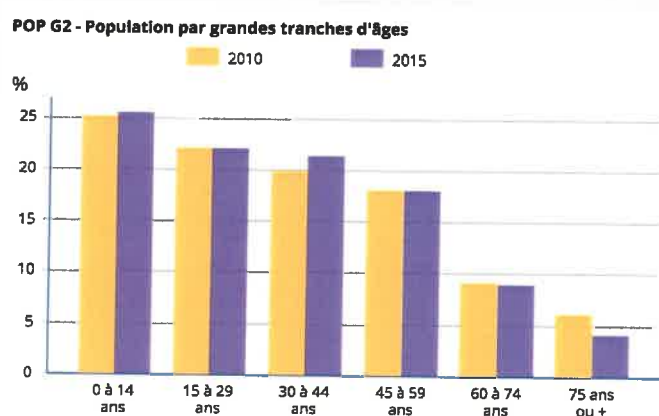
I. INTRODUCTION.....	20
II. DONNEES SANITAIRES ET SOCIALES.....	21
III. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....	22
IV. DONNEES SOCIO ECONOMIQUES	23
V. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION ET DEMOGRAPHIE SANITAIRE STANOISE.....	25
1. Couverture par l'assurance maladie et état de santé de la population:.....	25
2. Une démographie médicale défavorable.....	26
3. La prise en compte des questions de santé par la Ville de Stains	26
4. L'investissement de la Ville de Stains dans les questions de santé en quelques chiffres relatifs au fonctionnement du C.M.S. en 2017	27
VI. LE PLAN REGIONAL DE SANTE, FEUILLE DE ROUTE REGIONALE.....	28
VII. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE 3 ^{EME} GENERATION.....	31
IX. UNE METHODOLOGIE PARTICIPATIVE.....	33
X. DES AXES TRANSVERSAUX	34
XI - DES AXES THEMATIQUES	35
AXE 1.....	35
PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	38
AXE 2.....	40
PROMOUVOIR ET AMELIORER L'ORGANISATION DE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE EN SANTE SUR LE TERRITOIRE.....	42
AXE 3.....	43
DEVELOPPER LES ATTITUDES, LES CONDITIONS DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIFS FAVORABLE A LA SANTE PSYCHIQUE ET MENTALE	46
AXE 4.....	47
SANTE DE LA FEMME, PERINATALITE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	49
AXE 5.....	51
SANTE SEXUELLE ET LUTTE CONTRE L'INFECTION LIEE AU VIH ET LES IST: PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER	52
AXE 6.....	53
LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS : PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER.....	55
AXE 7.....	57

I. INTRODUCTION

- ♦ Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du Plan Régional de Santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur le périmètre d'intervention de ce Contrat.
- ♦ La Ville de Stains s'est engagée depuis 2011 dans cette démarche.
- ♦ Le CLS 2 (dit renforcé) est arrivé à son terme.
- ♦ La Ville de Stains, fortement soutenue par l'ARS souhaite renouveler son engagement en élaborant un nouveau CLS (CLS 3) pour une durée de 5 ans.
- ♦ La construction d'un tel contrat s'appuie sur un diagnostic qui tient compte du contexte démographique, socio-économique, sanitaire au niveau régional et local.
- ♦ Elle prend en compte le cadre du PRS ici le PRS 2.
- ♦ Cette construction repose sur un dialogue et une concertation avec tous les acteurs de terrain afin d'en dégager les axes prioritaires, et les modes d'action.

II. DONNEES SANITAIRES ET SOCIALESⁱⁱⁱ

- ♦ Une population plutôt jeune.
- ♦ Une population de 39 551 personnes pour 13 264 ménages en 2015
- ♦ Un taux de natalité de 13‰ sur la commune pour 14.2‰ sur le département
- ♦ Un indice de développement humain (IDH2) de 0.28 sur le territoire de la commune (0.39 pour le département, 0.55 pour la région IdF)



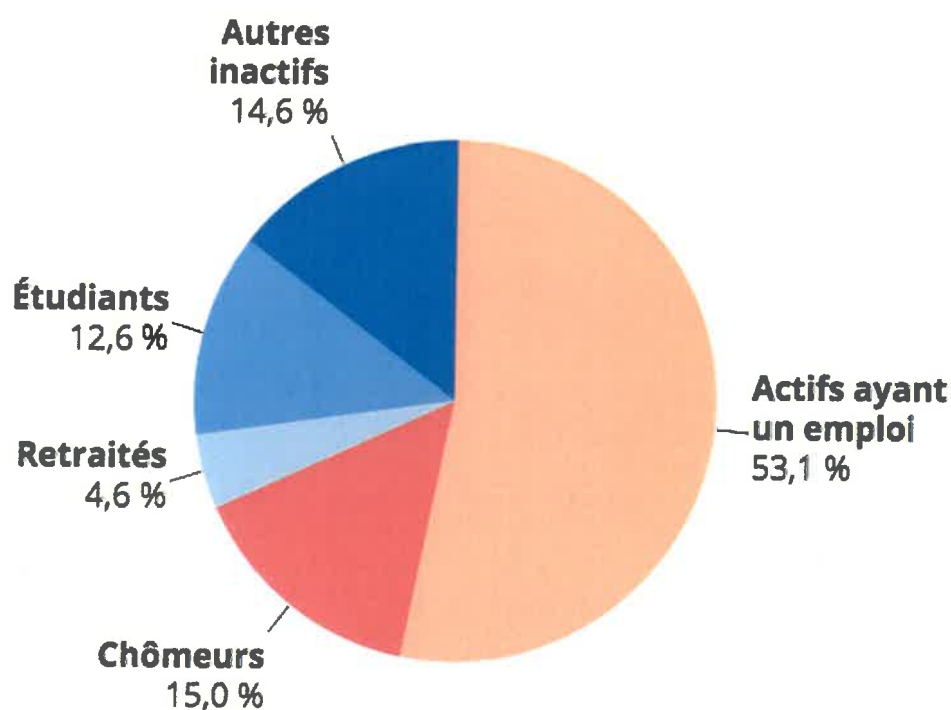
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Population par grandes tranches d'âges 2015 INSEE

III. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

La commune de Stains se caractérise par :

- ◆ Un taux de chômage plus élevé sur la commune (11,6%) que sur le département (10,7%), la région (8,1%) et la France métropolitaine (8,7%).
- ◆ Une part des ménages fiscaux imposés en 2015 de 36,8%
- ◆ Une médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2015 de 14 338 euros
- ◆ Un taux de pauvreté en 2015 de 37,1 %
- ◆ Un taux de familles monoparentales de 25,1%

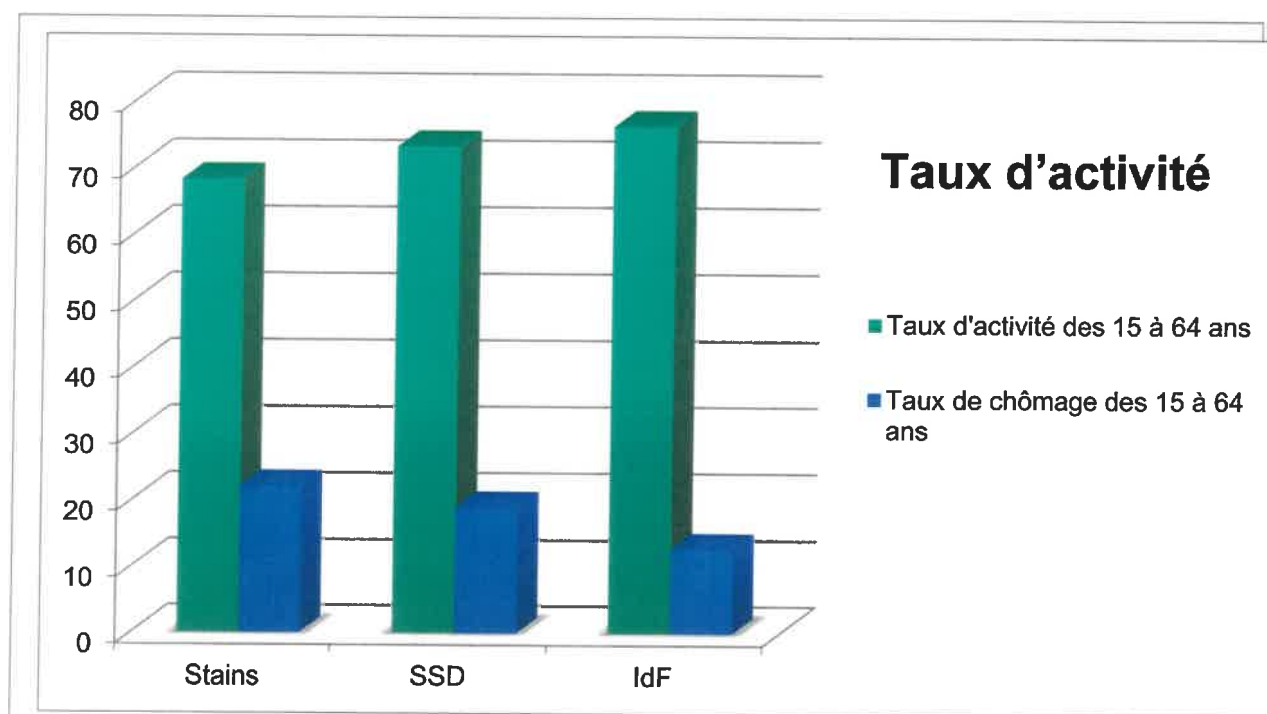
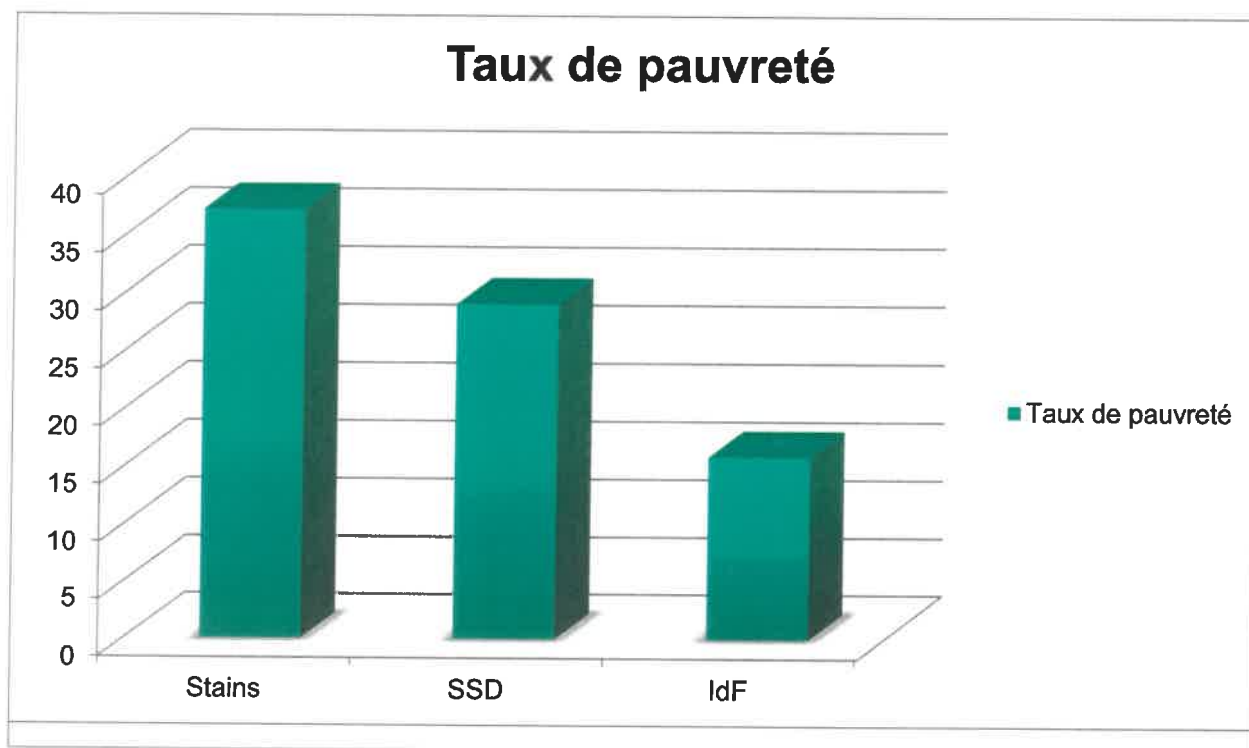


Source INSEE/CPAM

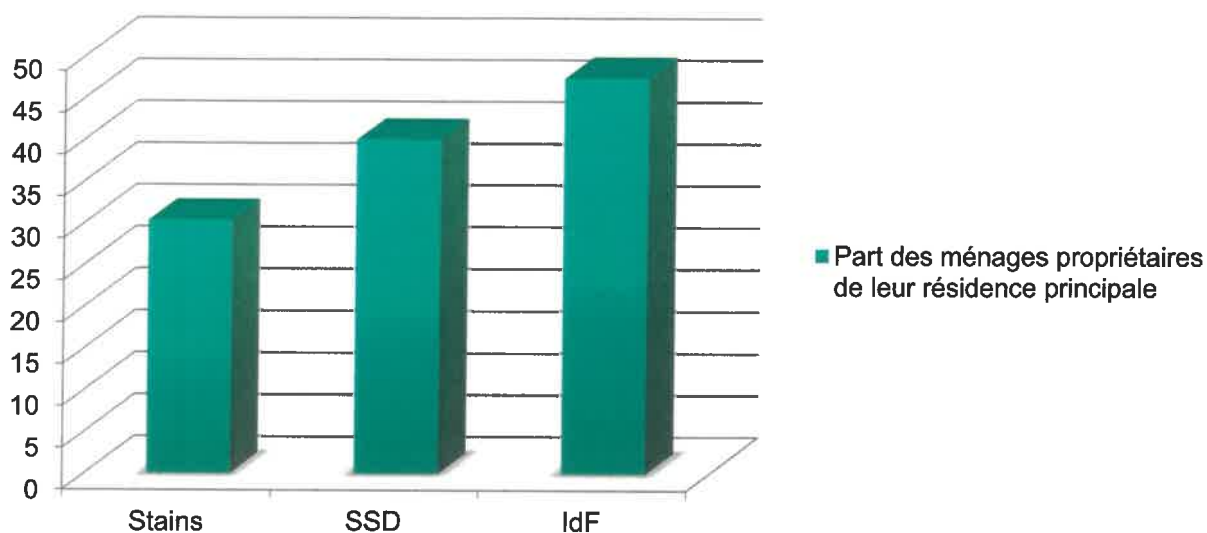
Graphique : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015 - Ville de Stains

IV. DONNEES SOCIO ECONOMIQUES

Les graphiques ci-dessous permettent de situer les caractéristiques socio-économiques des habitants de la ville de Stains dans le contexte départemental et régional



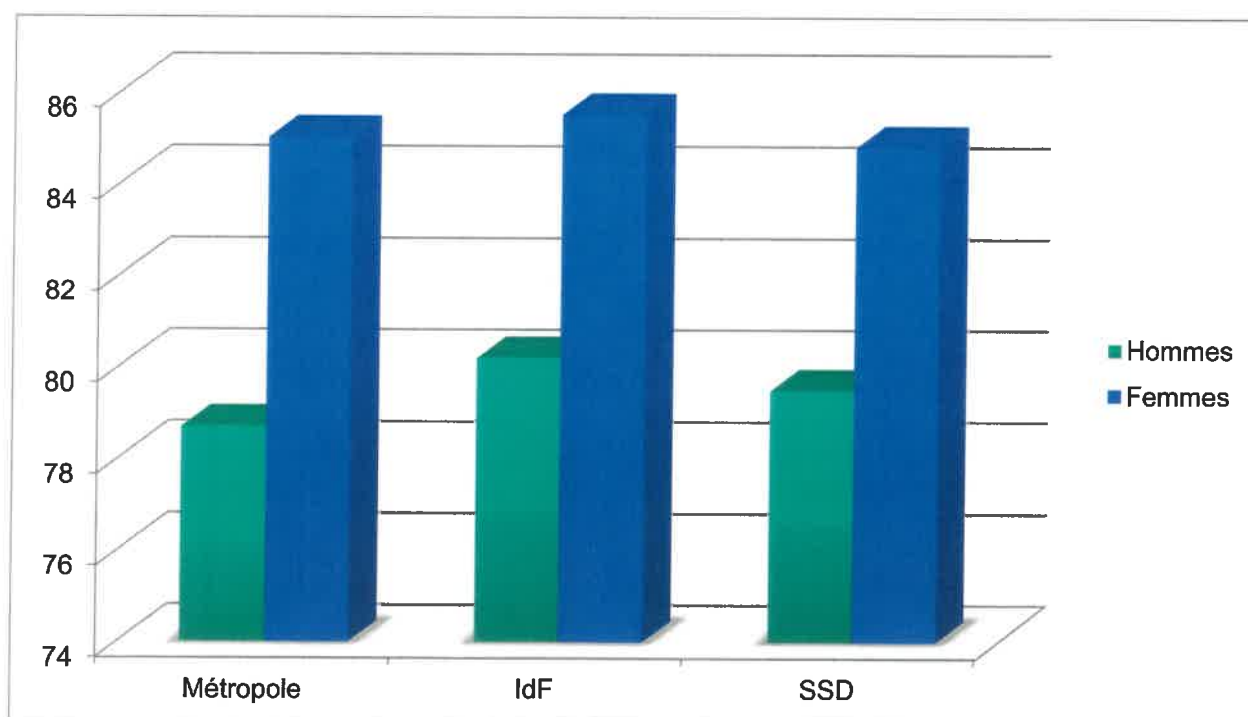
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale



Espérance de vie à la naissance en 2014:

- ♦ Métropole 78,7 ans chez les hommes 85 chez les femmes
- ♦ En IdF 80,2 ans chez les hommes 85,5 chez les femmes
- ♦ SSD 79,5 ans chez les hommes 84,8 chez les femmes

Les habitants de Seine Saint-Denis ont l'espérance de vie la plus faible des départements de l'Ile de France.

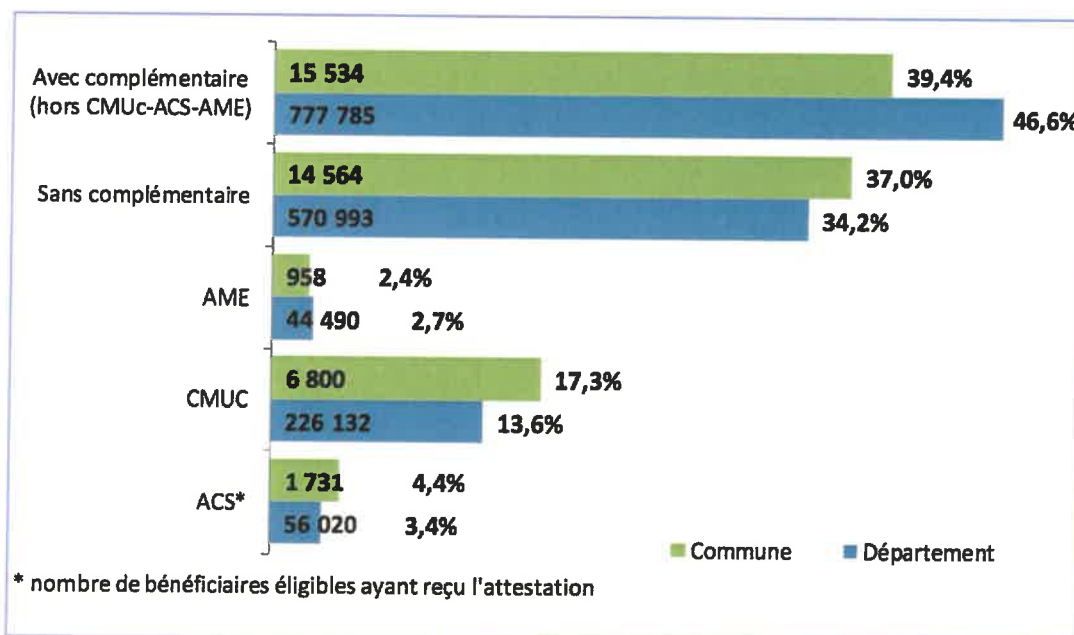


V. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION ET DEMOGRAPHIE SANITAIRE STANOISE

1. Couverture par l'assurance maladie et état de santé de la population:

La CPAM de Bobigny dénombre pour 2016, à Stains, 39 400 bénéficiaires

La part des bénéficiaires de l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) de la commune sans aucune complémentaire est supérieure de près de 3 points à celle du département. La part de bénéficiaires de la CMUC est aussi beaucoup plus élevée.



Note : le total n'est pas égal à 100 %. Certains individus peuvent être dénombrés dans 2 situations à une même date.

Par ailleurs, les données recueillies montrent que :

- ♦ Le taux d'ALD sur la ville est supérieur à celui du département (excepté pour les tumeurs malignes et affections malignes). Stains fait notamment partie des cinq communes de Seine-Saint-Denis qui ont un taux d'entrée en ALD-VIH les plus élevés rapportés à sa population, selon le rapport « *La Seine-Saint-Denis, un Département engagé pour la fin du SIDA en 2030* », financé par le Département.
- ♦ Il est constaté une recrudescence des pathologies liées à la pauvreté et la précarité.

- ♦ Le taux de mortalité infantile est élevé (3,6% sur le territoire de la commune pour 2,4% pour le département), le taux de mortalité prématuré féminine est de 6,6%.
- ♦ Il existe une forte prévalence des maladies infectieuses
- ♦ L'importance du taux de la population sans aucune complémentaire (34,2 % sur le département)
- ♦ Un taux de dépistage du cancer du col de l'utérus inférieur au département dans presque tous les quartiers de la commune, une augmentation du taux de dépistages des cancers colorectaux. Sur la campagne de prévention du cancer colorectal et de promotion du dépistage 2015/2016, la ville de Stains est à 28 % de participation des personnes ayant accepté de faire le test parmi celles et ceux à qui il a été proposé soit 4 points au-dessus du taux de participation départementale (24%). Ce taux est encourageant mais nécessite de continuer à informer, sensibiliser et rassurer d'avantage.

2. Une démographie médicale défavorable

- ♦ Déficit démographique des professionnels de santé sur la commune
- ♦ Fragilisation de l'offre de soin de premier recours (départs non remplacés)
- ♦ Déficit en médecine de spécialités comblé en partie par la présence de consultations de spécialistes à la clinique de l'Estrée
- ♦ Déficit dans certaines disciplines paramédicales. (Kinésithérapeutes,...)
- ♦ Une répartition de ces professionnels de santé inégale sur le territoire de la commune.
- ♦ Un Centre Municipal de Santé qui doit faire face à une forte demande de soins de la population, qui répond de façon quasi adaptée à la demande de soin de premier recours mais qui a du mal à recruter dans certaines spécialités et à remplacer les départs.

3. La prise en compte des questions de santé par la Ville de Stains

L'Ile de France est une région riche mais avec de grandes disparités et notamment au sein du département de la Seine Saint Denis, ce qui engendre de grandes inégalités sociales et territoriales de santé.

La ville de Stains est engagée depuis de longues années dans une politique de santé publique: Centre Municipal de Santé/Ateliers Santé Ville/Passerelle (Point Information Jeunesse-Lieu d'Ecoute Santé).

La ville de Stains appuyée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Bobigny, le Département, l'Etat au travers du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, et du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance ont souhaité œuvrer de concert pour réduire ces inégalités. Cette action concertée se traduit par la construction et la mise en œuvre du contrat Local de Santé.

La ville de Stains s'est impliquée dans cette démarche depuis 2011 avec le CLS de préfiguration puis en 2013 avec le CLS renforcé qui a pris fin en 2017.

Elle s'implique aussi à renforcer ses liens avec les professionnels de santé quelque soit leur mode d'exercice et les établissements de santé du territoire.

4. L'investissement de la Ville de Stains dans les questions de santé en quelques chiffres relatifs au fonctionnement du C.M.S. en 2017

- ◆ 69 agents: professionnels de santé paramédicaux, administratifs, coordinatrice ASV et CLS, animatrice et agents de prévention.
- ◆ Des dépenses annuelles pour le C.M.S.: offre de soin, service prévention santé et ASV confondus à la hauteur de 2 920 000 €, (coûts salariaux inclus)
- ◆ dont 490 000 € consacrés à la prévention et la promotion de la santé.
- ◆ Des recettes propres à l'activité de soins au C.M.S. (actes facturés et rémunérations forfaitaires) à la hauteur d'un montant de 1 200 000 €
- ◆ Des financements en provenance des organismes institutionnels (ARS IdF, Département, Etat, CPAM) pour la prévention et la promotion de la santé à la hauteur de 275 000 €

Ces chiffres ne prennent pas en compte l'activité du service de l'hygiène, la prévention en direction des agents municipaux, les actions des services municipaux en charge de l'amélioration et de la lutte contre l'habitat indigne et des questions environnementales.

VI. LE PLAN REGIONAL DE SANTE, FEUILLE DE ROUTE REGIONALE^{iv}

Le PRS1 disposait d'un schéma de prévention à part entière, dans lequel cinq orientations générales avaient été dressées :

- ♦ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- ♦ Favoriser l'intégration de la prévention dans les parcours de santé
- ♦ Améliorer la qualité globale de l'offre de prévention
- ♦ Augmenter la culture du « signalement » et du risque chez les acteurs de santé, les acteurs institutionnels et les citoyens
- ♦ Mobiliser les professionnels de santé pour renforcer la veille sanitaire

Le PRS2 réaffirme cet engagement, notamment sur les actions partenariales répondant aux besoins des franciliens. Il se compose de 5 axes de transformation du système de santé et se décline en 27 projets prioritaires qui mettent tous l'accent sur la réduction des inégalités sociales de santé précisés ci-dessous :

Axe 1 : promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires.

- 1.1 Faire émerger et soutenir des dynamiques territoriales intégrées
- 1.2. Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés
- 1.3. Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques
- 1.4. Offrir des guichets intégrés pour l'appui aux parcours complexes
- 1.5. Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité
- 1.6. Expérimenter des modes de financement favorisant la qualité des parcours

Axe 2 : une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente.

- 2.1. Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses

- 2.2. Prioriser les moyens en fonction des besoins
- 2.3. Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées
- 2.4. Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité
- 2.5. Faire évoluer les plateaux médicotechniques dans une logique territoriale de gradation des prises en charge
- 2.6. Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants

Axe 3 : permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche.

- 3.1. Mettre en place une organisation régionale de promotion et de diffusion des innovations dans les territoires
- 3.2. Encourager le développement de la recherche et l'usage de l'e-santé au service de nouvelles modalités de prévention et de promotion de la santé
- 3.3. Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations innovantes favorisant le maintien sur le lieu de vie des personnes les plus vulnérables
- 3.4. Soutenir l'innovation et la recherche au service de la qualité et de la pertinence des prises en charge

Axe 4 : permettre à chaque francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé

- 4.1. Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif
- 4.2. Renforcer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé
- 4.3. Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité
- 4.4. Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique

Axe 5 : inscrire la santé dans toutes les politiques.

- 5.1. Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale
- 5.2. Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles

5.3. Généraliser les démarches d'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement dans le contexte du Grand Paris

5.4. Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la Ville

5.5. Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), dédié aux personnes en situation d'exclusion ou de grande pauvreté, constitue un des volets du Projet Régional de Santé. Il a vocation à renforcer l'accès aux soins et à la santé de ces publics au sein du système de santé de droit commun et s'inscrit ainsi dans la politique de réduction des inégalités sociales de santé portée par l'Agence.

Le PRAPS 2 privilégie une approche plus resserrée et opérationnelle que le précédent permettant un meilleur suivi des préconisations sur les cinq prochaines années.

VII. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE 3^{EME} GENERATION

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé, une commune et d'autres institutions signataires pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Le Contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques (déterminants socio-environnementaux) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire et locale).

Pour rappel, les axes du CLS2 étaient les suivants :

- ◆ Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé : Santé-Environnement
- ◆ Promouvoir la santé des femmes et des enfants : périnatalité, enfance et prévention des cancers
- ◆ Santé Mentale et bien-être des jeunes : Promotion de la santé des jeunes
- ◆ Favoriser l'accès aux soins : Accès aux droits et aux soins -Démographie sanitaire
- ◆ Bien-être et inclusion sociale : promotion de l'estime de soi chez les seniors, les handicapés et prévention des addictions
- ◆ Santé Mentale - Création du Conseil Local de la Santé Mentale
- ◆ Education Thérapeutique du Patient : Le patient diabétique

La proposition présentée par la Ville de Stains, est le Contrat Local de Santé troisième génération décrit dans ce document.

Pour ce Contrat Local de Santé de 3^e génération, de nouveaux axes issus du PRS2 sont construits dans un souci d'harmonisation sur le territoire de la Seine Saint Denis :

- ◆ AXE 1. Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé
- ◆ AXE 2. Promouvoir et améliorer l'organisation de parcours de prise en charge en santé sur le territoire
- ◆ AXE 3. Développer les attitudes, les conditions de vie et d'environnement individuel et collectifs favorable à la santé psychique et mentale
- ◆ AXE 4. Santé de la femme, périnatalité et lutte contre les violences faites aux femmes
- ◆ AXE 5. Santé sexuelle et lutte contre l'infection liée au VIH : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner
- ◆ AXE 6. Lutte contre les addictions : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner
- ◆ AXE 7. Santé, habitat et environnement : créer les conditions d'habitat, de logement, d'hébergement et d'environnement favorables à la santé des publics les plus fragiles.

Le choix a été fait de développer un axe spécifique sur les addictions et un autre sur la santé sexuelle et lutte contre l'infection liée au VIH en raison des campagnes à venir:

La Campagne initiée par le Département: « Seine Saint Denis sans SIDA en 2030 » dans laquelle la Ville de Stains sera particulièrement concernée et impliquée.

Les actions de prévention concernant les addictions:

- ◆ Prévention des conduites à risques (volet addictions)
- ◆ Défi Stanois, pour une consommation responsable
- ◆ Prévention forte autour de l'addiction tabagique

IX. UNE METHODOLOGIE PARTICIPATIVE

Conformément à ses engagements et à ses pratiques, la ville de Stains a fait le choix de poursuivre sous forme d'un Contrat Local de Santé de 3ème génération pour la période 2018-2022.

La démarche retenue pour l'élaboration de ce CLS3:

- ♦ Le 19 septembre 2018 : Réunion du Comité de pilotage restreint (Bilan et validation de la démarche d'élaboration du CLS3).
- ♦ Mise en place de groupes de travail thématiques en suivant les axes du CLS préconisés par l'ARS et issus du PRS2.
- ♦ Le 3 décembre 2018 : Restitution des travaux des groupes de travail thématiques lors d'une assemblée plénière des acteurs du CLS et co-élaboration des fiches actions entre partenaires
- ♦ Rédaction du CLS 3 - élaboration des fiches projets
- ♦ Le CLS 3 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Dans le cadre de l'élaboration du CLS3, nous avons privilégié un principe de travail collaboratif favorisant l'approche pluridisciplinaire, participative et donc une élaboration collective tant au niveau des groupes de travail que sur le plan de l'échange en plénier ou encore de manière plus opérationnelle concernant la conception des fiches actions. Cette méthodologie participative permettant ainsi de prendre en compte et d'être au plus près des constats de terrain, de recenser les besoins spécifiques des stanois et des professionnels du secteur sanitaire et du champ médico-social de Stains.

X. DES AXES TRANSVERSAUX

Il ressort de façon unanime des groupes de travail collectif, une approche et des dimensions transverses qui doivent impacter la méthodologie de travail de toutes les actions. Ainsi la manière dont toutes les fiches-actions sont travaillées intègre chacune de ces approches :

- ♦ **Point de vigilance: public vulnérable**

Publics fragiles, isolés et vulnérables (femmes isolées, personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques ou de la maladie d'Alzheimer, personnes en surpoids et personnes porteuses de handicap).

- ♦ **Santé pour tous : le « hors les murs »**

Poursuivre et renforcer les actions de santé pour tous et intervenir au plus près de la population notamment par la mise en place d'actions hors les murs.

- ♦ **Personnes relais et pairs**

Développer l'apprentissage et la transmission par des habitants relais, pairs-expert, pairs préventeurs

- ♦ **Mise en réseaux**

Favoriser le maillage sur le territoire et développer l'interconnaissance pour favoriser de meilleurs parcours de santé

- ♦ **Communication**

Favoriser une meilleure communication sur les ressources et les initiatives existantes sur la commune.

- ♦ **Formation des professionnels et personnels accueillant du public**

Favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels et personnels accueillant du public aux questions de santé publique.

XI - DES AXES THEMATIQUES

AXE 1

PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

ELEMENTS DE CONTEXTE

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 du Gouvernement. La mortalité évitable y est très élevée. On meurt trop souvent trop jeune en France.

La santé des enfants et des jeunes est bonne en France, comme en témoignent un certain nombre d'indicateurs importants. Le taux de mortalité en 2015 est de 0,09 pour 1 000 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, et de 0,16 (femmes) à 0,31 (hommes) pour 1 000 parmi les 15-19 ans et de 0,22 (femmes) à 0,58 (hommes) pour 1 000 parmi les 20-24 ans. Ces taux sont globalement en diminution depuis 20 ans, ce qui peut être mis au crédit de progrès en termes de prévention (accidents) et de soins (tumeurs). Le regard que portent les jeunes sur leur propre santé conforte ce constat, puisque 96 % des 15-30 ans se déclarent plutôt en bonne santé.

Cette situation globalement favorable ne saurait toutefois masquer les inégalités sociales ou territoriales et surtout, celles qui existent dès cet âge entre hommes et femmes. Ainsi, la surmortalité masculine qui n'existe pas chez les 5-14 ans, est double chez les 15-19 ans et est multipliée par 3,5 chez les 20-24 ans. Chez les moins de 15 ans, la morbidité est faible et concerne des pathologies essentiellement bénignes : respiratoires, ophtalmologiques, dentaires, etc. Les accidents de la vie courante, principale cause de décès avant l'âge de 15 ans (300 décès par an), se produisent à la maison, à l'école ou pendant le sport ; les garçons sont deux fois plus concernés que les filles. Entre 2006 et 2013, le taux de surpoids chez les 5-6 ans est passé de 12,4 % (dont 3,2 % d'obésité) à 11,9 % (dont 3,5 % d'obésité) ; pour les 10-11 ans, entre 2005 et 2013, il est resté assez stable de 18,9 % (dont 4 % d'obésité) à 18,1 % (dont 3,6 % d'obésité).

Les inégalités sociales sont importantes, les élèves relevant de l'éducation prioritaire sont presque deux fois plus souvent obèses que les autres (7 % contre 4 %). Le développement harmonieux de l'enfant, à l'école notamment, est un enjeu essentiel. Les déterminants socio-économiques sont en effet à l'œuvre dès le début de la vie, au moment des apprentissages scolaires, sociaux et comportementaux.

Dans le domaine de la nutrition, les indicateurs évoluent également de façon défavorable. Entre 1997 et 2014, la prévalence de l'obésité des 18-24 ans est passée de 2,1 % à 5,2 % et, au cours des dernières années, c'est dans cette classe d'âge que l'augmentation a été la plus marquée. La jeunesse constitue dans tous les domaines une étape de transition et de choix.

Si certaines manifestations de mal-être ou de souffrance psychique sont inhérentes au travail psychique de l'adolescence et sont à mettre en lien avec ces transformations, d'autres s'inscrivent dans une dimension psychopathologique qu'il importe de repérer et de prendre en charge. S'agissant du risque de suicide, les données disponibles mettent en évidence la vulnérabilité des adolescents de 15-19 ans; c'est dans cette tranche d'âge que la prévalence des tentatives de suicide au cours des 12 derniers mois selon le sexe et l'âge est de très loin la plus élevée (2,6 %).

Les Français ont une espérance de vie à la naissance de 85,3 ans pour les femmes en 2016, parmi les plus élevée d'Europe, et 79,3 ans pour les hommes, dans la moyenne européenne. Les inégalités sociales de mortalité restent importantes, tout comme celles entre les hommes et les femmes. Quelle que soit leur catégorie sociale, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité (EVSI) permet d'évaluer le nombre d'années de vie avec et sans incapacité au sein de l'espérance de vie totale. L'espérance de vie totale des hommes de 65 ans est de 19,3 ans et celle des femmes de 23,2 ans. À cet âge, en 2016, les Français peuvent encore espérer vivre 9,4 ans pour les hommes et 10,5 ans pour les femmes en bonne santé.

Si on considère l'ensemble des décès observés en France métropolitaine en 2015, les tumeurs et les maladies de l'appareil circulatoire constituent les causes les plus fréquentes (un peu plus de la moitié des décès), suivies par les morts violentes et les maladies de l'appareil respiratoire (autres que les tumeurs), qui représentent un décès sur quinze chacune. Ces quatre groupes de maladies correspondent à près de deux tiers des décès. Les maladies de l'appareil circulatoire restent cependant la première cause de mortalité chez les femmes, devant les tumeurs à l'inverse des hommes. Chez les hommes, le décalage entre une espérance de vie après 65 ans très favorable et une espérance de vie à la naissance plutôt moyenne s'explique par le poids des décès prématurés.

Les déterminants de santé au cœur des politiques intersectorielles. Compte tenu de l'importance de la mortalité prématurée « évitable » en France, identifier les comportements et conditions de vie des Français qui contribuent le plus à cette mortalité, afin de réduire son poids, constitue un enjeu majeur de santé publique. Or, le champ des comportements qui ont un impact sur la santé est très large, puisqu'il englobe pratiquement l'ensemble des activités humaines : exercice physique, sommeil, alimentation et plus généralement consommation de substances, sociabilité.

Les conditions de vie, et en particulier de travail et de logement, la qualité de l'environnement et de l'offre de services (notamment de santé) à proximité des lieux de vie ont également un impact déterminant.

Ces différents facteurs exercent une influence sur la santé dès la grossesse, et leurs effets se cumulent tout au long de la vie, ce qui rend les politiques de promotion de la santé et de prévention complexes. Ils sont fortement liés aux pratiques sociales et culturelles.

En raison de la fragilité à la fois sanitaire, sociale et médico-sociale, de la population stanoise, les dispositifs de repérage et de prise en charge précoce des pathologies doivent être développés. L'accompagnement de proximité s'entend, comme tous les dispositifs de proximité, à favoriser une appropriation du parcours de santé par le patient. Chaque personne possède en soi, ou peut acquérir, des ressources, des connaissances. Ainsi, il a le pouvoir d'agir et prendre des décisions sur sa santé afin de l'améliorer. Il s'agit donc de préserver le capital santé de chacun, en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé.

Constats :

- ♦ Augmentation du nombre d'enfants en surpoids et obésité. 14,8% des jeunes de 17 ans en Seine Saint Denis déclarent un excès de poids alors que (enquête Escapad 2014) la moyenne pour la région Ile de France est de 10%
- ♦ Diminution du taux de carie sur les campagnes de dépistage des classes de CM2 56,88% d'enfants indemnes en 2017/2018 contre 50,97% en 2014/2015.
- ♦ Le taux de participation au dépistage du cancer du sein entre 2014 et 2015 est compris entre 43,2% et 46,08% sur la commune de Stains (CDC).
- ♦ Sur la campagne de prévention du cancer colorectal et de promotion du dépistage 2015/2016, la ville de Stains est à 28 % de participation des personnes ayant accepté de faire le test parmi celles et ceux à qui il a été proposé, soit 4 points au-dessus du taux de participation départementale (24%).
- ♦ Taux de dépistage du cancer du col de l'utérus inférieur au département dans presque tous les quartiers de la commune, il n'y a pas de campagne de prévention sur la commune à ce jour.
- ♦ Augmentation de problématiques d'hygiène notamment chez les jeunes femmes.

PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et de promotion de la santé

1.1

PROMOTION DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE ET BUCCO-DENTAIRE

- ♦ Sensibiliser et former les acteurs, les parents et les enfants au « Bien Manger » et à l'hygiène bucco-dentaire.
- ♦ Prévenir le surpoids et l'obésité
- ♦ Réalisation d'un diagnostic sur l'état de santé bucco-dentaire

1.2

PREVENTION DES CANCERS ET PROMOTION DE LEURS DEPISTAGES

- ♦ Promouvoir les dépistages
- ♦ Porter l'accent sur les campagnes de prévention des cancers du sein, du colon et de l'utérus.

1.3

PROMOTION DU BIEN-ETRE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

- ♦ Promouvoir le bien être et l'estime de soi
- ♦ Développer les compétences psychosociales pour tous et ce dès le plus jeune âge

1.4

PROMOTION D'UNE PARENTALITE POSITIVE

- ♦ Poursuivre les actions de prévention de la santé auprès des parents.
- ♦ Soutenir les familles dans leurs demandes de reconnaissance d'un handicap ou de troubles de l'attention d'un membre de la famille
- ♦ Pérenniser l'ouverture d'espaces de paroles et accompagnement à la fonction parentale
- ♦ Pérenniser et développer des ateliers intergénérationnels

1.5

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE ET DE LEUR ENTOURAGE

- ◆ Améliorer la prise en charge des personnes atteinte d'une maladie chronique vivant à domicile
- ◆ Favoriser l'inclusion sociale des publics vulnérables
- ◆ Former et prévenir l'épuisement des professionnels et aidants
- ◆ Mettre en place des actions « Sport-Santé »
- ◆ Former les infirmières à l'éducation thérapeutique des patients afin de pouvoir mettre en place ce versant important de la prise en charge des patients.

1.7

DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET LA TRANSMISSION PAR DES HABITANTS RELAIS, PAIRS-EXPERT, PAIRS PREVENTEURS

- ◆ Il s'agira de travailler à faire tomber les tabous liés à ces maladies et de travailler à lever les divers freins aux soins et dépistages grâce à des témoignages de femmes relais et de patients experts
- ◆ Former des personnes relais dans les structures de la ville pour accueillir les publics et orienter les publics concernés
- ◆ Favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels et personnels accueillant du public aux questions de santé publique
- ◆ Impliquer les conseils citoyens et habitants dans les actions de prévention

1.6

POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SANTE POUR TOUS ET INTERVENIR AU PLUS PRES DE LA POPULATION NOTAMMENT PAR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS HORS LES MURS

- ◆ Développer les sensibilisations, les dépistages hors les murs et les entretiens individuels hors les murs (TROD, diabète, premiers secours, cancer, tabac, VIH)
- ◆ Poursuivre et renforcer les actions au sein des quartiers, terrains de proximités, fête de la ville, quartiers d'été, stand marché, CADA, gares, cafés, lieux de consommation et au sein des établissements scolaires.
- ◆ Etudier la possibilité de création d'équipes mobiles notamment pour aller vers les publics les plus vulnérables et aller vers les patients pour les informer des ressources existantes (Dispositif des infirmières Azalées)

1.8

FAVORISER UNE MEILLEURE COMMUNICATION SUR LES RESSOURCES ET LES INITIATIVES EXISTANTES SUR LA COMMUNE

- ◆ Développer la communication autour des questions de santé (journal communal, stand marché, magazine santé, news letter, article journal communal, guide santé, guide des sports, facebook, site de la ville, écrans communaux, annuaire actualisé des professionnels de santé) de manière à favoriser la mobilisation des publics et la connaissance des ressources.
- ◆ Créer des répertoires liés aux questions de santé

FICHE ACTION 1;1

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé		
Intitulé de l'action	PROMOTION DE L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE ET ALIMENTAIRE		
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début janv-18	Fin déc-22

JUSTIFICATION

Il s'agit de préserver le capital santé de chacun, en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

- Obj stratégique Préserver le capital santé de chacun
- Obj opérationnel 1 Sensibiliser et former les acteurs, les parents et les enfants
- Obj opérationnel 2 Prévenir le surpoids, l'obésité et les caries
- Écoles primaires, maternelles, collège, centres de loisirs et établissement Médico-pédagogique Henri Wallon : animations d'hygiène bucco-dentaire et équilibre alimentaire s'articulant autour de l'information, l'éducation à la santé à l'aide d'outils pédagogiques et de l'enseignement et la mise en place du brossage après la cantine.
 - Centre de planification infantile et assistantes maternelles: éducation à la santé et accès aux soins des enfants auprès des parents. Animation et sensibilisation adapté aux enfants et indications spécifiques sur la grossesse.
 - EHPAD Saint Vincent de Paul : accompagner le bien vieillir par des dépistages et de d'information-sensibilisation auprès des seniors et du personnel de l'EHPAD.
 - Favoriser la santé pour tous et l'accès à l'information et au soin des publics vulnérables, stand d'information hors les murs : information, éducation à la santé, équilibre nutritionnel, anatomie de la dent, rôle du fluor et enseignement des techniques de brossage y ont été abordés. Des flyers et des kits de brossages ont également été distribués.
 - Visites de cabinet : visites et animations d'hygiène bucco-dentaire s'articulant autour de l'information, l'éducation à la santé à l'aide d'outils pédagogiques au sein du cabinet dentaire permettant d'apaiser les peurs quant-aux soins dentaires.
 - Favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels aux questions de l'hygiène bucco-dentaire et à l'équilibre alimentaire de manière à ce qu'ils puissent eux-même être relais auprès plus grand nombre.
 - Mise en réseaux : favoriser le maillage pour un meilleur parcours de soin et la réalisation d'un diagnostic sur l'état de santé bucco-dentaire.
 - Lutte contre l'obésité : dispositif « Retrouve ton cap »

Public cible Tout public

Lieu de l'action Cf descriptif

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 Réduction des risques et dommages

Si autre : Hygiène bucco-dentaire

Thème 2 Alimentation

Si autre :

Thème 3

Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

4.3

5.5

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Articulation avec d'autres plans locaux Programme départemental de prévention bucco-dentaire, Projet de Santé Publique de PMI

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Medico-social	Circonscription 93/PMI/assistantes maternelles	Oui	Oui	Oui	
Education	Ecoles maternelles, primaires, collèges, centres de loisirs	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	EHPAD Saint Vincent de Paul et EMP Henri Wallon	Oui	Oui	Oui	
Social	Maisons de quartiers, maison des parents, associations	Oui	Oui	Oui	
Autre	Centre de santé et service des sports	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : Associations

Quel degré ? Implication

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 1;2

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé			
Intitulé de l'action	PREVENTION DES CANCERS ET PROMOTION DE LEURS DEPISTAGES			
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin
				déc-22

JUSTIFICATION

Il s'agit de préserver le capital santé de chacun de prévenir les cancers, en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique Préserver le capital santé de chacun

Obj opérationnel 1 Promouvoir les dépistages

Obj opérationnel 2 Porter l'accent sur les campagnes de prévention des cancers du sein, du colon et de l'utérus.

Il s'agit de prévenir les cancers du sein, du colorectal et de l'utérus par la formation, la sensibilisation et la promotion de leurs dépistages.

La démarche privilégiée sera l'intervention dans les lieux de vie sociale des habitants (associations et centres sociaux) et le « aller vers » et intervention hors les murs (stands marchés, sensibilisation à la sortie des écoles, forums santé) afin de favoriser la proximité et la participation des habitants. L'organisation de campagnes de prévention grand public seront organisés une fois par an,

Les stands, actions et campagnes seront adaptés aux besoins de la populations, piloté en réseaux et co-animés par les professionnels du service prévention du Centre Municipal de la Santé, les partenaires, les relais et aidants à domiciles pour favoriser l'essaimage de message préventif à l'échelle communale et intercommunale.

Public cible Tout public

Lieu de l'action Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 Cancer

Si autre :

Thème 2 Démarche participative (dont santé communautaire)

Si autre :

Thème 3 Médiation en santé et du «aller-vers»

Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

4.3

4.1

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif

Articulation avec

d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Clinique de l'Estrée, Ligue, CDC, CPAM	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Maisons de quartiers, maison des parents, associations	Oui	Oui	Oui	
Autre	Centre de santé et service des sports	Oui	Oui	Oui	
Santé	Centre Rég. Coord. des Dépistages des Cancers	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : Habitants relais

Quel degré ? Implication

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus Information, sensibilisation, implication de la population

Indicateur activité 1 Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)

Indicateur activité 2 Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais

Indicateur résultat 1 Impact auprès de la population globale "santé pour tous"

Indicateur résultat 2 Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 1;3

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé			
Intitulé de l'action	PROMOTION DU BIEN-ETRE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES			
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin déc-22

JUSTIFICATION

Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique	Préserver le capital santé de chacun
Obj opérationnel 1	Promouvoir le bien être l'estime de soi
Obj opérationnel 2	Développer les compétences psychosociales pour tous et ce dès le plus jeune âge

Il s'agit de créer des liens, d'encourager le dialogue, de sensibiliser autour du vivre ensemble et d'offrir des moyens d'expression et ce dans une démarche de valorisation de l'estime de soi notamment par le développement des compétences psycho-sociales et la prévention des risques. Pour ce faire des entretiens individuels et ateliers collectifs aborderont la gestion des émotions, prévention des conflits, apaisement du climat scolaire mais aussi le bien-être et la connaissance de soi.

Public cible	Tout public, jeunes enfants, adolescents, public vulnérable		
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Développement des compétences psychosociales	Si autre :	
Thème 2		Si autre :	
Thème 3		Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.1
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif			

Articulation avec d'autres plans locaux	Projet de Santé Publique du Service Départemental de PMI
---	--

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Education	Ecoles maternelles, primaires, collèges	Oui	Oui		
Education	Centre de loisirs et équipement jeunesse	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Maisons de quartiers, maison des parents, associations	Oui	Oui	Oui	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Oui
Si oui, précisez :	Habitants relais	Quel degré ? Information

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 1;4		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé				
Intitulé de l'action	PROMOTION D'UNE PARENTALITE POSITIVE				
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Préserver le capital santé de chacun				
Obj opérationnel 1	Poursuivre les actions de prévention de la santé auprès des parents.				
Obj opérationnel 2	Pérenniser l'ouverture d'espaces de paroles et accompagnement à la fonction parentale				
En raison de la fragilité à la fois sanitaire, sociale et médico-sociale, de la population stanoise, les dispositifs de repérage et d'accompagnement de proximité concernant notamment la promotion d'une parentalité positive doivent être développés. Les actions de la Maison des parents et du Programme de Réussite Educative sont ici des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation à l'attention des parents et des familles. L'idée étant d'outiller le parent pour lui permettre de tendre vers un mieux-être parental lui permettant d'accompagner son enfant dans son développement. Les espaces de parole, de soutien à la parentalité et actions de prévention de la santé auprès des parents visent à soutenir les familles dans leurs demandes de reconnaissance d'un handicap ou de troubles de l'attention d'un membre de la famille, permettent de pérenniser l'ouverture d'espaces de paroles et d'accompagnement à la fonction parentale mais aussi de développer des ateliers intergénérationnels.					
Public cible	Parents, familles				
Lieu de l'action	commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Santé de l'enfant		Si autre : Parentalité		
Thème 2			Si autre :		
Thème 3			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.3
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet de Santé Publique du Service Départemental de PMI				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	Maison des parents, Lieux d'accueil parents-enfants	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Maisons de quartiers, associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Programme de Réussite Educative	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	Circonscription 93/PMI	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Habitants relais	Quel degré ? Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 1;5

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé				
Intitulé de l'action	AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE ET DE LEUR ENTOURAGE				
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22

JUSTIFICATION

Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique	Préserver le capital santé de chacun
Obj opérationnel 1	Améliorer la prise en charge des personnes atteinte d'une maladie chronique
Obj opérationnel 2	Favoriser l'inclusion sociale des publics vulnérables

Il s'agit d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'une maladie chronique vivant à domicile, de valoriser l'inclusion sociale des publics vulnérables, de former et prévenir l'épuisement des professionnels et aidants, de mettre en place des actions « Sport-Santé » et de former les infirmières à l'éducation thérapeutique des patients.

Public cible	Personnes vulnérables et personnes atteintes de maladies chroniques				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 2	Maladie neurodégénérative et neurologique	Si autre :			
Thème 3	Education thérapeutique du patient	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.4 3.3

Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes

Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations favorisant le maintien sur les lieux de vie des personnes vulnérables

Articulation avec Schéma Départemental de l'autonomie
d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Medico-social	EPHAD Saint Vincent de Paul	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Service sénior et foyer logement	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Centre de santé et service des sports	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : Formation des aidants Quel degré ? Information

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 1;6		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé				
Intitulé de l'action	POURSUIVRE ET RENFORCER LES ACTIONS DE SANTE POUR TOUS ET INTERVENIR AU PLUS PRES DE LA POPULATION				
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Préserver le capital santé de chacun				
Obj opérationnel 1	Poursuivre et renforcer les actions de sante pour tous				
Obj opérationnel 2	Intervenir au plus près de la population notamment par la mise en place d'actions hors les murs				
Il s'agira de développer les sensibilisations, les dépistages hors les murs et les entretiens individuels hors les murs (TROD, diabète, premiers secours, cancer, tabac, VIH, vaccination)					
• Poursuivre et renforcer les actions au sein des quartiers, terrains de proximités, fête de la ville, quartiers d'été, stand marché, CADA, gares, cafés, lieux de consommation et au sein des établissements scolaires. • Etudier la possibilité de création d'équipes mobiles notamment pour aller vers les publics les plus vulnérables et aller vers les patients pour les informer des ressources existantes (Dispositif des infirmières Azalées) • Développer les sensibilisations, les dépistages hors les murs et les entretiens individuels hors les murs (TROD, diabète, premiers secours, cancer, tabac, VIH)					
Public cible					
Lieu de l'action	Commue	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :			
Thème 2	Intervention globale pour personne en difficulté sociale	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.3 5.1
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur de la santé globale					
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan Départemental "Seine-saint-Denis, un département engagé pour la fin du Sida en 2030"				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CPEF, CeGIDD, AIDES et Afrique Avenir	Oui	Oui	Oui	
Santé	CSAPA, Mois sans tabac	Oui	Oui	Oui	
Social	Agents de quotidienneté et service des sports	Oui	Oui	Oui	
Santé	Ctre dép. cancers, Clinique Estrée, CPAM, Ligue, ARS	Oui	Oui	Oui	
Logement/Habitat	CADA, Foyers logements	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Habitants relais	Quel degré ?	Implication	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 1;7		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé				
Intitulé de l'action	DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET LA TRANSMISSION PAR DES HABITANTS RELAIS, PAIRS-EXPERTS, PAIRS PREVENTEUR				
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	Fin		
		janv-18	déc-22		
JUSTIFICATION					
Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui		
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui		
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Préserver le capital santé de chacun				
Obj opérationnel 1	Développer l'apprentissage et la transmission par des habitants relais, pairs-expert, pairs préventeurs				
Obj opérationnel 2					
Il s'agira de travailler à faire tomber les tabous liés à ces maladies et de travailler à lever les divers freins aux soins et dépistages grâce à des témoignages de femmes relais et de patients experts					
• Former des personnes relais dans les structures de la ville pour accueillir les publics et orienter les publics concernés • Favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels et personnels accueillant du public aux questions de santé publique • Impliquer les conseils citoyens et habitants dans les actions de prévention • Accueillir des étudiants en santé dans des actions de prévention					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.3 4.1		
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	IFSI, facultés de médecine, conseil départemental	Oui	Oui	Oui	
Social	Conseils citoyens	Oui	Oui	Oui	
Autre	habitants relais, pairs préventeurs, malades experts	Oui	Oui	Oui	
Santé	Centre Rég. Coord. des Dépistages des Cancers	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Habitants relais, pairs préventeurs, malades experts	Quel degré ?	Partenariat	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place (lieux éducatifs de vie, hors les murs, forum...)				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 1;8

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 1 Préserver le capital santé de chacun, grâce aux actions de prévention et promotion de la santé				
Intitulé de l'action	FAVORISER UNE MEILLEURE COMMUNICATION SUR LES RESSOURCES ET LES INITIATIVES EXISTANTES SUR LA COMMUNE				
Porteur de l'action	Service Prévention santé-Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22

JUSTIFICATION

Il s'agit de préserver le capital santé de chacun en renforçant l'accès à ces ressources et ces connaissances grâce aux actions de prévention et promotion de la santé

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique Préserver le capital santé de chacun
 Obj opérationnel 1 Favoriser une meilleure communication sur les ressources et les initiatives
 Obj opérationnel 2

Il s'agit de développer la communication autour des questions de santé (journal communal, stand marché, magazine santé, news letter, article journal communal, guide santé, guide des sports, facebook, site de la ville, écrans communaux, annuaire actualisé des professionnels de santé) de manière à favoriser la mobilisation des publics et la connaissance des ressources notamment par la création de répertoires liés aux questions de santé.

Public cible Tout public

Lieu de l'action Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Facteurs psychosociaux et environnement social

Thème 1 Accès aux droits Si autre : Communication

Thème 2 Accès aux soins Si autre :

Thème 3 Autre Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 1.3 4.4

Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques

Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Association des professionnels de santé de la commune	Oui	Oui		Oui
Autre	Service communication	Oui	Oui	Oui	
Social	Service du Conseil Départemental (PMI, SPAS, CeGIDD)	Oui	Oui		

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : habitants relais, pairs préventeurs, malades experts Quel degré ? Implication

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus Information, sensibilisation, implication de la population
 Indicateur activité 1 Donnée quantitative en terme de publications d'informations santé (affiches, journal communal, facebook...)
 Indicateur activité 2 Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau impliqué
 Indicateur résultat 1 Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
 Indicateur résultat 2 Impact auprès des publics cible et vulnérables

AXE 2

PROMOUVOIR ET AMELIORER L'ORGANISATION DE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE EN SANTE SUR LE TERRITOIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Ma Santé 2022 fait surtout de la qualité et de la pertinence des soins le fil rouge de la transformation. Avec la mise en place de réels parcours de soins, les patients n'auront pas à assumer seuls la coordination des différents professionnels de santé. Désormais, ceux-ci se coordonneront plus efficacement, entre autre grâce au numérique. Pour les y encourager, une révision profonde du financement permettra de sortir de la seule logique du paiement à l'acte au profit de rémunérations au forfait pour certaines pathologies chroniques et de primes à la qualité.

Ma Santé 2022 propose également de créer dans chaque territoire un véritable projet de soins qui associe tous les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux. Médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, etc. doivent rassembler leurs compétences et leurs moyens, et les mettre au service de la santé des patients de leur territoire.

Concernant la commune de Stains

Axe démographie sanitaire

- La Ville de Stains n'est pas un désert médical à proprement parler, il existe des professionnels de santé sur son territoire et la Clinique de l'Estrée est un élément important de l'offre de soin sur la Ville. Le nombre de professionnels de santé y travaillant augmente de façon non négligeable la densité médicale sur Stains, mais ne permet pas de rendre compte de la situation qualitative de l'offre de soin.
- Il existe un déficit de professionnels de santé pour les soins de premier recours, médecin généralistes, chirurgiens-dentistes et dans certaines spécialités.
- De plus, la répartition des professionnels de santé sur le territoire de la commune est très inégale notamment en raison de l'existence d'une zone franche urbaine.
- La Ville de Stains est classée en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS IdF, et la situation de la démographie sanitaire s'aggrave car les praticiens installés sont pour certains vieillissants, et lors des départs en retraite de professionnels de santé, ceux-ci ne trouvent pas de remplaçants et on observe aussi des départs vers d'autres lieux notamment chez les masseurs kinésithérapeute.
- Il existe un manque d'orthophonistes
- Une offre qui semble encore à structurer entre offres d'urgences, de premier recours, de second recours (médecine de spécialité), hospitalière/ libéraux/ Clinique/ CMS
- Une pénurie de spécialistes de plus en plus nette. Certaines spécialités médicales sont inexistantes à Stains.
- Concernant l'offre de soins dentaires, la commune sera partenaire du déploiement du bus dentaire départemental.
- Le CMS joue un rôle central dans l'organisation de l'offre de soins en complément des praticiens libéraux.
- Le réseau de soutien concernant la santé psychique et mentale est saturé.

Situation de l'accès aux droits

- Diminution des horaires d'ouverture de la CPAM, voire même parfois une fermeture totale. (la Cnam annonce l'ouverture prochaine d'un nouveau site d'accueil dans le centre ville)
- Manque de professionnels formés pour accompagner les publics les plus fragiles vers le retour aux droits
- Un fort besoin des habitants mais aussi des professionnels sur l'information autour du droit et de l'accès à la santé
- Difficulté de maintien des services publics (Poste, CPAM, CAF, Trésor Public)

Mise en réseaux

- Il existe de façon informelle des réseaux de soin à une échelle de proximité mais il y a nécessité de construire des partenariats et de formaliser des réseaux

PROMOUVOIR ET AMELIORER L'ORGANISATION DE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE EN SANTE SUR LE TERRITOIRE

2.1

PROMOUVOIR L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS ET AMELIORER L'ACCES ET L'ORGANISATION EN PARCOURS DES PRISES EN CHARGE EN SANTE SUR LES TERRITOIRES

- Promouvoir la santé à Stains
- Lutter contre la désertification médicale
- Mettre à disposition une borne de mise à jour des cartes vitales au Centre de Santé Municipal
- Pérenniser et développer l'accès aux droits et aux soins, notamment grâce au nouveau site de la CPAM, et l'information sur les bilans de santé gratuits
- Inclure les populations les plus éloignées du soin et les publics vulnérables dans les actions d'accès aux droits
- Etudier la possibilité de la création d'une mutuelle municipale à destination de la population
- Améliorer l'image et rendre visible le CMS (signalétique, affichage, présentation aux habitants notamment lors d'actions hors les murs)
- Formation des professionnels d'accueil, de santé et travaillant avec des personnes éloignées du soin (accès aux droits, aux enjeux de la multi-culturalité, accueil et reconnaissance du handicap)
- Travailler à un protocole de parcours de soins dans le cadre du CSAPA
- Travailler à un réseau de télé-lecture notamment en médecine cardiologique

2.2

FAVORISER L'INSTALLATION DE LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE PROXIMITE (PASS)

- Mettre en place un dispositif de PASS ambulatoire et un travailleur social en référence au Centre de Santé Municipal

2.3

FAVORISER LE MAILLAGE SUR LE TERRITOIRE ET DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE POUR FAVORISER DE MEILLEURS PARCOURS DE SOINS

- Harmoniser et coordonner les systèmes d'information (valoriser l'utilisation des carnets de santé papier, dossiers partagés au sein des réseaux de santé)
- Formaliser les réseaux pour favoriser la mise en œuvre d'actions coordonnées par la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (associations-CPAM-services sociaux-praticiens-pharmaciens-institutionnels)
- Ouvrir le groupe de travail parcours de soin pour y inclure les acteurs actifs dans l'accompagnement mais aussi dans le repérage de situations complexes (bailleurs sociaux, conseils citoyens, habitants, patients, assises du personnel, usagers, ferme des possibles, réseaux d'infirmières libérales, aides à domicile, équipements et associations jeunesse...).

FICHE ACTION 2;1		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 2 Promouvoir et améliorer l'organisation de parcours de prise en charge en santé sur le territoire				
Intitulé de l'action	PROMOUVOIR L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS				
Porteur de l'action	Centre Municipal de santé	Début: janv-18		Fin: déc-22	
JUSTIFICATION					
Il s'agit de promouvoir et améliorer l'organisation de parcours de prise en charge en santé sur le territoire					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promouvoir l'accès aux droits et aux soins				
Obj opérationnel 1	Promouvoir l'accès aux droits et aux soins				
Obj opérationnel 2	Améliorer l'accès et l'organisation en parcours des prises en charge en sante sur les territoires				
Il s'agit de promouvoir la santé à Stains					
• Lutter contre la désertification médicale • Mettre à disposition une borne de mise à jour des cartes vitales au Centre de Santé Municipal • Pérenniser et développer l'accès aux droits et aux soins, notamment grâce au nouveau site de la CPAM, et l'information sur les bilans de santé gratuits • Inclure les populations les plus éloignées du soin et les publics vulnérables dans les actions d'accès aux droits • Etudier la possibilité de la création d'une mutuelle municipale à destination de la population • Améliorer l'image et rendre visible le CMS (signalétique, affichage, présentation aux habitants notamment lors d'actions hors les murs) • Formation des professionnels d'accueil, de santé et travaillant avec des personnes éloignées du soin (accès aux droits, aux enjeux de la multi-culturalité, accueil et reconnaissance du handicap) • Travailler à un protocole de parcours de soins dans le cadre du CSAPA • Travailler à un réseau de télé-lecture notamment en médecine cardiologique					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :		Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3	Accueil de la grande précarité par l'offre de soin	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				1.3	2.4
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Medico-social	Partenaires médicaux sociaux de la commune	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Centre Municipal de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Service prévention CPAM	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Nouveau site d'accueil CPAM -Stains	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Conseil Départemental (PMI, Bus dentaire, SPAS, SSD)	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication des acteurs du territoire				
Indicateur activité 1	Données quantitative nombres de personne éloignée du soins accompagnée				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau impliqué				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 2;2		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 2 Promouvoir et améliorer l'organisation de parcours de prise en charge en santé sur le territoire				
Intitulé de l'action	FAVORISER L'INSTALLATION D'UNE PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE PROXIMITE (PASS)				
Porteur de l'action	Centre Municipal de Santé	Début	déc-18		
		Fin	déc-22		
JUSTIFICATION					
Il s'agit de favoriser l'accès à la santé des personnes démunies sur le territoire, notamment pour les publics éloignés du soin et personnes vulnérables,					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui		
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui		
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promouvoir l'accès aux droits et aux soins				
Obj opérationnel 1	Créer une permanence d'accès aux soins de santé de proximité				
Obj opérationnel 2					
Mettre en place un dispositif de PASS ambulatoire et un travailleur social en référence au Centre de Santé Municipal.					
Les objectifs sont d'une part, de favoriser l'accès aux soins et d'accompagner la prise en charge des personnes qui n'ont pas ou plus leur autonomie d'usage du système de santé. D'autre part, de renforcer les collaborations entre les acteurs du territoire -intervenants concernés par leur prise en charge.					
Dans ce dispositif qui donne lieu à la signature d'une convention avec l'ARS Ile de France, la Ville s'engage à respecter les principes énoncés dans le cahier des charges pour une PASS ambulatoire :					
• Un accueil inconditionnel des publics concernés, avec une évaluation individuelle des besoins médico-psycho-sociaux • Un accès aux soins et aux actes de prévention (dépistages, vaccinations) en tant que de besoin, sans avance de frais • Un accompagnement sanitaire et social individualisé. L'accès à la médiation sanitaire; La prise en compte des éventuels obstacles linguistiques, avec accès à l'interprétariat si nécessaire ; Un accompagnement physique éventuel, en partenariat avec les acteurs locaux. • Une formation/sensibilisation des opérateurs du territoire sur les questions d'accès aux soins et aux droits et aux problématiques de publics démunis • Un partenariat opérationnel avec la CPAM • La mobilisation des offreurs de soins locaux et la construction de partenariats pour la délivrance médicamenteuse, l'accès aux actes de radiologie et de biologie médicale, l'accès aux consultations spécialisées en tant que de besoin					
La gestion des démarches de recouvrement des frais liés aux actes de soins délivrés					
Public cible	Publics éloignés du soin et personnes vulnérables				
Lieu de l'action	Centre Municipal de santé	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3	Accueil de la grande précarité par l'offre de soin	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.2 5.4		
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	Partenaires médicaux sociaux de la commune	Oui	Oui	Oui	
Santé	Professionnels de santé libéraux	Oui	Oui	Oui	
Social	Circonscription du service social	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication des acteurs du territoire				
Indicateur activité 1	Données quantitative nombres de personne éloignée du soins ou vulnérable bénéficiant de soins				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau impliqué				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population				
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 2;3		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 2 Promouvoir et améliorer l'organisation de parcours de prise en charge en santé sur le territoire				
Intitulé de l'action	FAVORISER DE MEILLEURS PARCOURS DE SOINS - CREATION D'UNE CPTS				
Porteur de l'action	Centre Municipal de Santé	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Faire émerger et soutenir des territoires de coordination à l'initiatives des acteurs de santé, des acteurs médico-sociaux.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer l'organisation de la prise en charge en santé et des parcours de soins.				
Obj opérationnel 1	Formaliser les réseaux autour des parcours de soins et leur coordination.				
Obj opérationnel 2	Harmoniser, coordonner les systèmes d'information, formaliser les réseaux				
Il s'agit d'affiner la connaissance des acteurs du champs de la santé et du champs médico social du territoire communal, voir intercommunal, de leurs liens et modes de fonctionnement et de formaliser des réseaux de prise en charge autour des patients afin de coordonner celle-ci.					
Cela consiste à envisager la mise en œuvre d'actions coordonnées par la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé incluant les professionnels acteurs de santé, médicaux, paramédicaux et pharmacies,... quelque soit leur mode d'exercice (Libéral, centres de santé, maison de santé), les établissements de santé, les acteurs du champs médico-social, la CPAM, l'ARS, praticiens-pharmaciens-institutionnels)? cette CPTS aurait un périmètre inetrcommunal (Stains, Pierrefitte, Epinay).					
Cela passe par la coordination des systèmes d'information quels qu'ils soient (valoriser l'utilisation des carnets de santé papier, dossiers partagés au sein des réseaux de santé, réseaux de messageries de santé sécurisés).					
Ouvrir le groupe de travail parcours de soin pour y inclure les acteurs actifs dans l'accompagnement mais aussi dans le repérage de situations complexes (bailleurs sociaux, conseils citoyens, habitants, patients, assises du personnel, usagers, ferme des possibles, réseaux d'infirmières libérales, aides à domiciles, équipements et associations jeunesse...).					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.3 2.4
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Acteurs de santé du territoire	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	Partenaires médicaux sociaux de la commune	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication des acteurs du territoire				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau impliqué				
Indicateur activité 2	Impact auprès de la population				
Indicateur résultat 1	Données quantitative nombres de personnes éloignées du soin ou vulnérable bénéficiant de soins				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

AXE 3

DEVELOPPER LES ATTITUDES, LES CONDITIONS DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIFS FAVORABLE A LA **SANTE PSYCHIQUE ET MENTALE**

ELEMENTS DE CONTEXTE

- ♦ L'axe 3 concerne toute la population à des degrés divers et implique de nombreuses interfaces entre promotion de la santé et prévention / offre de soins / accompagnement.
- ♦ L'OMS définit la santé mentale comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté (OMS, Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020). La santé mentale est, donc, bien plus que l'absence de troubles mentaux. La santé mentale est déterminée par des facteurs socioéconomiques, biologiques et environnementaux. (ARS)
- ♦ La santé mentale est une problématique aux répercussions multiples (physiques, sociales et économiques) Selon l'OMS, les troubles psychiques sont la première cause médicale d'invalidité, la deuxième cause d'arrêt de travail et la troisième cause d'affection de longue durée. En France, chaque année, plus de 11 000 morts par suicide sont dénombrés, constituant la seconde cause de mortalité chez les jeunes adultes (ARS).
- ♦ La promotion de la santé mentale s'inscrit dans le contexte élargi de la santé publique et propose une approche différente à celle des soins, notamment en utilisant des stratégies intersectorielles et en mettant l'accent sur la promotion du bien-être et des attributs de la santé mentale positive. (ARS)
- ♦ **En France, la prévalence des maladies mentales est appréhendée notamment au travers d'enquêtes en population générale :**

14% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Santé protection sociale de l'IRDES déclarent souffrir d'une maladie psychique.

Les troubles les plus graves peuvent être cernés au travers du dispositif des affections de longue durée (ALD) qui permet une prise en charge financière des patients ayant une maladie chronique coûteuse: en 2009, 950 324 personnes bénéficiaient de ce dispositif à cause de troubles psychiatriques sévères (ARS).

Les troubles psychiques et les troubles du comportement constituent le premier motif d'admission dans le dispositif des affections de longue durée (ALD) des moins de 15 ans. La prévalence des recours en secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (3 % des moins de 15 ans en 2003) illustre également le poids important des troubles de santé mentale à ces âges. Chez les adolescents, l'émergence et l'installation de consommations de substances psychoactives est une des caractéristiques importantes de cette période (Stratégie nationale 2018/2022).

- ♦ **Les troubles mentaux et la souffrance psychique qu'elle entraîne ont des répercussions importantes sur la santé physique, la vie personnelle et sociale des personnes concernées et sur leur entourage :**

Les personnes souffrant de maladie mentale sont ainsi plus souvent affectées par des problèmes somatiques.

Les risques de mort prématurée sont plus importants, en particulier le décès par suicide (10353 décès en 2008 en France).

Les troubles mentaux sont également associés aux phénomènes d'exclusion sociale. Par exemple, un tiers des personnes sans abri souffre de troubles psychiques graves.

Les troubles mentaux sont la première cause de reconnaissance d'invalidité professionnelle et l'une des premières causes d'absentéisme au travail (OMS 2006). Leur répercussion économique est considérable. Leur coût dans le secteur sanitaire atteint 17 milliards d'euros par an. Les estimations de l'ensemble des coûts directs et indirects liés aux troubles mentaux, y compris les coûts indirects liés à la perte de production et la perte de qualité de vie, situent ce coût à 107 milliards d'euros » (Note d'orientation HAS : Programme pluriannuel relatif à la psychiatrie et à la santé mentale, 2013) - (ARS).

- ♦ **La santé mentale n'est pas épargnée par les inégalités sociales et territoriales. La position sociale influence le risque de pathologies mentales (Inégalités de santé mentale : perspective européenne et des politiques publiques. Congrès FNORS - Marseille 2008 - Institut Santé et Société - Vincent Lorant)**

Globalement, l'incidence et la prévalence des maladies mentales vont croissant de la classe supérieure à la classe inférieure suivant un gradient social.

Ainsi, les populations les plus précaires ont un risque de dépression plus élevé que les populations plus favorisées. Et plus la durée et la sévérité de la pathologie sont importantes plus ces inégalités entre catégories sociales ont tendance à se creuser.

Des inégalités se créent dans les filières de soins : les populations plus modestes utilisent de la médecine générale et des soins primaires alors que les populations plus favorisées utilisent des soins de médecine de spécialité. Ce sont donc souvent les personnes des catégories les plus défavorisées qui supportent la plus lourde charge de morbidité en santé mentale, que ce soit au niveau du risque d'être atteint d'une pathologie mentale ou concernant l'accès aux soins (consultations, traitement) (Plan psychiatrie santé mentale 2011-2015).

Il est à noter également que certaines pathologies, comme la schizophrénie, ont une influence non négligeable sur la position sociale (ARS).

En Ile-de-France, les indicateurs en santé mentale montrent une situation plutôt défavorable, avec une offre sanitaire globalement importante mais inégalement répartie sur le territoire. Par ailleurs, un certain nombre de problématiques sont plus importantes et ont une acuité particulière dans notre région du fait de ses caractéristiques sociodémographiques : les addictions, la précarité, la situation des adolescents, les soins aux personnes sous-main de justice, les soins aux populations non francophones, les personnes âgées, les risques psychosociaux...(ARS).

Sur Stains, suite à nos constats et à un questionnaire distribué début 2018 autour de questions de santé nous pouvons constater des indicateurs de risques récurrents:

- Un manque criant de structures ressources quant au soutien psychologique et mal être psychique (manque de structure, temps d'attente excessivement long ou encore sectorisation excluant la commune de Stains)
- Peu de connaissances des ressources de la commune en termes de soutien psychologique par les professionnels de santé
- Pas de retours aux médecins généralistes après un adressage au secteur psychiatrique
- Pour les adolescents et jeunes adultes, une gestion des conflits par l'opposition physique, une difficulté d'engagement et de projection dans l'avenir ; sentiment de mal-être et de réel manquement dans l'estime de soi et dans ses compétences psycho-sociales et le peu de soutien, d'entourage et de confiance en cas de difficultés personnelles
- Le peu de moyen donné à la médecine scolaire alors qu'elle a un rôle fondamental dans le repérage et la prise en charge précoce des troubles révélant un mal-être psychique
- Constats de violences ordinaires dès l'enfance, passages à l'acte de plus en plus tôt
- De plus en plus de familles évoluant en vase clos
- Lenteur des démarches administratives et de la mise en place d'accompagnements (soutien psychologique, orthophoniste, instruction dossier MDPH)
- Difficultés de recrutement de professionnels de santé
- Inquiétudes face au déménagement du CMP à la Courneuve

DEVELOPPER LES ATTITUDES, LES CONDITIONS DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIFS FAVORABLE A LA SANTE PSYCHIQUE ET MENTALE

3.1

PRESERVER SON CAPITAL SANTE PSYCHIQUE ET TRAVAILLER A UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS

- ♦ Favoriser l'articulation des prises en charges et des rencontres entre milieux spécialisés et milieux ordinaires
- ♦ Préserver son capital santé psychique en agissant sur la précarité, en favorisant les actions de prévention de la violence, de lutte contre l'isolement
- ♦ Promouvoir le bien vieillir
- ♦ Etudier la possibilité de création d'appartements thérapeutiques
- ♦ Soutenir et accompagner les aidants, les familles, les fratries et les professionnels vivant ou soutenant des personnes vulnérables notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer, porteuses d'un handicap ou de troubles de l'attention.
- ♦ Organiser des espaces de soutien et d'orientation pour les professionnels en contact avec un public en souffrance psychique

3.2

FAVORISER LA MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

- ♦ S'appuyer sur la reprise de contact et le resserrement des liens entre les structures et les professionnels de ce domaine sur le territoire de la commune et sa proximité pour relancer la dynamique du Contrat Local de Santé Mentale

FICHE ACTION 3;1		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 3 Développer les attitudes et les conditions de vie favorable à la santé psychique et mentale				
Intitulé de l'action	PRESERVER SON CAPITAL SANTE PSYCHIQUE ET TRAVAILLER A UNE VILLE ACCESSIBLE A TOUS				
Porteur de l'action	Service Prévention et CMP	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit de développer les attitudes, les conditions de vie et d'environnement individuel et collectif favorable à la sante psychique et mentale					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Préserver son capital santé psychique et travailler à une ville accessible à tous				
Obj opérationnel 1	Préserver son capital santé psychique en agissant sur la précarité, la prévention des violences et l'isolement				
Obj opérationnel 2					
Il s'agit de favoriser l'articulation des prises en charges et des rencontres entre milieux spécialisés et milieux ordinaires					
• Préserver son capital santé psychique en agissant sur la précarité, en favorisant les actions de prévention de la violence, de lutte contre l'isolement • Promouvoir le bien vieillir • Etudier la possibilité de création d'appartements thérapeutiques • Soutenir et accompagner les aidants, les familles, les fratries et les professionnels vivant avec des personnes vulnérables ou soutenant des personnes vulnérables notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer, porteuses d'un handicap ou de troubles de l'attention. • Organiser des espaces de soutien et d'orientation pour les professionnels en contact avec un public en souffrance psychique					
Public cible	Public vulnérable, atteint d'une maladie psychiatrique, en souffrance pychique, isolé, peronnes âgées				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale	Si autre :			
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			3.3	1.5	
Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations favorisant le maintien sur les lieux de vie des personnes vulnérables					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux	Schéma départemental pour l'autonomie				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Partenaires médicaux sociaux de la commune	Oui	Oui	Oui	
Santé	Centre Médico-Psychologique	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Mutuelle de la Mayotte		Oui	Oui	
Social	Conseil Départemental	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		aidants	Quel degré ?	Implication	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population ciblé et de leur famille				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers-débat mis en place				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de sensibilisations				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 3;2		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 3 Développer les attitudes et les conditions de vie favorable à la santé psychique et mentale				
Intitulé de l'action	FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE				
Porteur de l'action	Service Prévention et CMP	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit de développer les attitudes, les conditions de vie et d'environnement individuel et collectifs favorable à la sante psychique et mentale					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Relancer la construction d'un Conseil Local de Santé Mentale				
Obj opérationnel 1	Préserver le capital santé psychique de tous				
Obj opérationnel 2	S'appuyer sur la reprise de contact et le resserrement des liens entre les structures et les professionnels de ce domaine sur le territoire de la commune et sa proximité et la mise en place d'un groupe de travail et d'actions concrètes pour relancer la dynamique de construction du Conseil Local de Santé Mentale				
Public cible	Public vulnérable, atteint d'une maladie psychiatrique, en souffrance pychique, isolé.				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale		Si autre :		
Thème 2			Si autre :		
Thème 3			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					3.3
Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations favorisant le maintien sur les lieux de vie des personnes vulnérables					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Partenaires médicaux sociaux de la commune	Oui	Oui	Oui	
Santé	Centre Médico-psychologique	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Mutuelle de la Mayotte	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service social départemental	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		habitants relais	Quel degré ?	Implication	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Relance du CLSM				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative nombre de réunion partenariale				
Indicateur activité 2					
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

AXE 4

SANTÉ DE LA FEMME, PERINATALITE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans ce domaine, il existe des enjeux spécifiques susceptibles d'être impactés par plusieurs approches : les compétences psycho-sociales, le dépistage des cancers, l'activité physique adaptée, les conduites à risques, l'offre de soins, les conduites addictives. Les conséquences des **violences sur la santé des femmes** qui en sont victimes sont majeures et diverses : traumatologie, affections et troubles gynécologiques et obstétricaux, risques accrus d'accouchements prématurés et de fausse couches, troubles psychiques, conduites addictives, risques plus élevés de suicides ou encore décès prématurés.

Si l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences a progressé, en revanche, les faits de **violences et le nombre de victimes** restent dramatiquement stables. En France, toutes les sept minutes, une femme est violée ; tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-conjoint ; 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des enfants, dont le quotidien est fait de souffrances et de peurs. Ces violences sont insoutenables et inacceptables pour nous toutes et tous. Les violences demeurent massives. Chaque année, 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales et seulement 14% portent plainte. En 2015, 122 femmes sont décédées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Chaque année, 84 000 femmes sont victimes de viol. En 2014, 1075 personnes ont été condamnées pour viol. (5ème Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019).

La périnatalité comme la petite enfance est une période cruciale pour tenter de réduire les inégalités sociales en santé : il faut s'attaquer à l'effet du gradient social de la santé dès le plus jeune âge en s'assurant que chaque enfant bénéficie des conditions essentielles pour un bon départ dans la vie. D'après un rapport de l'IGAS, « dès la grossesse et la naissance, il existe des disparités de santé entre catégories socio-professionnelles » (Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales. Mai 2011. Les inégalités de santé dans l'enfance : santé physique, santé morale, conditions de vie et développement de l'enfant-ARS). L'environnement dans lequel le nourrisson naît et grandit aura des répercussions immédiates sur sa santé mais également sur la durée et la qualité de sa vie future. Agir sur la périnatalité c'est donc agir à un moment clé de la vie. Un des constats actuels en matière de périnatalité est le taux élevé de morbidité et mortalité infantile, qui touche principalement les publics précaires. Les facteurs de risque les plus connus sont le mauvais suivi de grossesse et un début de suivi tardif. Par ailleurs, les conditions de vie de la femme enceinte ont également de fortes répercussions sur le déroulement de sa grossesse (ARS).

Sur Stains, suite à nos constats et à un questionnaire distribué début 2018 autour de questions de santé nous pouvons constater des indicateurs de risques récurrents:

- ◆ Des jeunes femmes dans des conduites pré-prostitutionnelles et grossesses précoces.
- ◆ Le peu de suivi médical des jeunes adultes notamment en termes de suivi gynécologique
- ◆ Une approche stéréotypée sur la place de la femme.
- ◆ Périnatalité : sur le territoire Stanois nous constatons un taux régional de mortalité périnatale et infantile supérieur à la moyenne nationale. Créé en 2013, le groupe périnatalité a comme objectif principal de faire en sorte que la grossesse et l'accouchement se déroulent dans les meilleures conditions possibles mais aussi de prévenir les problèmes de santé chez l'enfant et la mère après la naissance. Ce groupe œuvre pour permettre aux futures mamans d'accéder aux ressources mais aussi informe sur la contraception et les IVG.

Il est donc plus que nécessaire d'avoir des actions spécifiques afin que celles-ci soient adaptées aux femmes.

SANTÉ DE LA FEMME, PERINATALITE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

4.1

FAVORISER LE BIEN-ETRE DE LA FEMME

- ◆ Pérenniser et développer les groupes de paroles et les actions autour du renforcement l'estime de soi et du bien-être
- ◆ Pérenniser et renforcer des ateliers ressources
- ◆ Pérenniser et développer les actions visant la prévention, la connaissance du corps, l'éducation à la sexualité, l'importance du suivi gynécologique, la grossesse, les dépistages des cancers, l'implication des hommes, la contraception, le suivi médical au sein des quartiers
- ◆ Renforcer les liens avec l'Education Nationale

4.2

PERINATALITE : SOUTENIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FEMMES EN PERIODE PRE ET POST NATALE

- ◆ Faciliter le parcours administratif de la femme enceinte
- ◆ Informer sur les parcours de soins et sur les droits des femmes
- ◆ Mettre en place des ateliers de prévention bucco-dentaire et nutrition de la femme enceinte dans les PMI
- ◆ Informer les femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge sur leurs droits au travail (allaitement...)
- ◆ Faire connaître l'élargissement des compétences des sages-femmes
- ◆ Mutualiser le travail du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et le groupe périnatalité

4.3

ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- ◆ Mettre en place des groupes de paroles et informer sur l'accès aux droits
- ◆ Informer sur les violences faites aux femmes
- ◆ Pérenniser et développer les actions du réseau des violences faites aux femmes
- ◆ Former des femmes relais aux questions des violences faites aux femmes et créer un réseau de femmes pouvant en accompagner d'autres dans leurs parcours
- ◆ Mieux informer les femmes sur leurs droits. Mutualiser le travail du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et le groupe périnatalité

FICHE ACTION 4;1		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 4 Santé de la femme, périnatalité et lutte contre les violences faites aux femmes				
Intitulé de l'action	FAVOROSER LE BIEN-ETRE DE LA FEMME				
Porteur de l'action	Service prév., égalité femmes/hommes et périnatalité	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit d'améliorer le bien être de la femme par le développement des compétences psycho-sociales et des approches préventives (dépistage des cancers, activité physique adaptée, conduites à risques, offre de soins, conduites addictives).					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	FAVORISER LE BIEN-ETRE DE LA FEMME				
Obj opérationnel 1	Péreniser et développer les les actions de renforcement de l'estime de soi, bien être				
Obj opérationnel 2	Péreniser et développer les groupes de paroles et les actions de prévention (cancers, connaissance du corps...)				
Il s'agit de pérenniser et développer les groupes de paroles et les actions autour du renforcement l'estime de soi et du bien-être					
• Pérenniser et renforcer des ateliers ressources • Pérenniser et développer les actions visant la prévention, la connaissance du corps, l'éducation à la sexualité, l'importance du suivi gynécologique, la grossesse, les dépistages des cancers, l'implication des hommes, la contraception, le suivi médical au sein des quartiers • Renforcer les liens avec l'Education Nationale autour de ces questions (Forums santé au sein des établissements scolaires du secondaire: lycée et collèges).					
Public cible	tout public, adolescentes, jeunes femmes et femmes				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Autre	Si autre : santé de la femme			
Thème 2	Périnatalité	Si autre :			
Thème 3	Autre	Si autre : lutte contre les violence /femmes			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					1.1 4.3
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Petite enfance	PMI, CPEF, CeGIDD, SSD	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	Réseau périnatalité et lutte violence femmes	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Centres sociaux et associations	Oui	Oui	Oui	
Education	Education nationale et Personnels médico-social	Oui		Oui	
Social	Maison du Droit et de la Médiation	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Femmes relais	Quel degré ? Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population notamment des femmes				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 4;2		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 4 Santé de la femme, périnatalité et lutte contre les violences faites aux femmes				
Intitulé de l'action	PERINATALITE : SOUTENIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FEMMES EN PERIODE PRE ET POST NATALE				
Porteur de l'action	Service prévention et réseau périnatalité	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Sur le territoire stanois nous constatons un taux régional de mortalité périnatale et infantile supérieur à la moyenne nationale.					
Le groupe périnatalité a comme objectif principal de permettre que la grossesse et l'accouchement se déroulent dans les meilleures conditions possibles mais aussi de prévenir les problèmes de santé chez l'enfant et la mère après la naissance.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	PERINATALITE : SOUTENIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES FEMMES EN PERIODE PRE ET POST NATALE				
Obj opérationnel 1	Informier sur les parcours administratif et de soin, sur l'accès aux droits pour favoriser l'accès aux soins				
Obj opérationnel 2					
- Faciliter le parcours administratif de la femme enceinte - Informier sur les parcours de soins et sur les droits des femmes - Mettre en place des ateliers de prévention bucco-dentaire et nutrition de la femme enceinte dans les PMI - Informier les femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge sur leurs droits au travail (allaitement...) - Faire connaître l'élargissement des compétences des sages-femmes - Mutualiser le travail du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et le groupe périnatalité					
Public cible Les femmes en période pré et post natale et leur famille					
Lieu de l'action		Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Périnatalité	Si autre :			
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.3
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux		Programme Départemental de santé bucco-dentaire et programme de santé publique des PMI			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Petite enfance	PMI, Service social Départemental	Oui	Oui		
Medico-social	Réseau périnatalité et lutte violence femmes	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Centres sociaux et associations	Oui	Oui		
Santé	Réseau NEF, sages femmes du territoire	Oui			
Santé	CPAM	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Femmes relais	Quel degré ? Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population notamment des femmes en période pré et post natale				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 4;3

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 4 Santé de la femme, périnatalité et lutte contre les violences faites aux femmes				
Intitulé de l'action	ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES				
Porteur de l'action	Service prévention., égalité femmes/hommes	Début	janv-18	Fin	déc-22

JUSTIFICATION

Les conséquences des violences sur la santé des femmes qui en sont victimes sont majeures et diverses : traumatologie, affections et troubles gynécologiques et obstétricaux, risques accrus d'accouchements prématurés et de fausses couches, troubles psychiques, conduites addictives, risques plus élevés de suicides ou encore décès prématurés.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique	ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
Obj opérationnel 1	Accompagner les femmes victimes de violence
Obj opérationnel 2	Prévenir les violences faites aux femmes
• Mettre en place des groupes de paroles et informer sur l'accès aux droits • Informer sur les violences faites aux femmes • Pérenniser et développer les actions du réseau des violences faites aux femmes • Former des femmes relais aux questions des violences faites aux femmes et créer un réseau de femmes pouvant en accompagner d'autres dans leurs parcours • Mieux informer les femmes sur leurs droits. Mutualiser le travail du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes et du groupe périnatalité	

Public cible	Les femmes victimes de violences		
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Autre	Si autre :	Femmes victimes de violences
Thème 2		Si autre :	
Thème 3		Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.3

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Associations « expertes » sur les violences faites aux femmes		Oui	Oui	Oui
Medico-social	Réseau périnatalité et lutte violence femmes	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	SSD, Centres sociaux et associations	Oui	Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat	Service logement		Oui		
Social	Observatoire Départemental Violences envers les Femmes	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Femmes relais	Quel degré ?	Implication		

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population notamment des femmes victime et de leurs familles
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et ateliers mis en place
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables

AXE 5

SANTE SEXUELLE ET LUTTE CONTRE L'INFECTION LIEE AU VIH ET LES IST : PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER

ELEMENTS DE CONTEXTE

- La santé sexuelle est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction et le respect de l'autre. La sexualité est vécue sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations.
- Le plan départemental de lutte contre l'infection liée au VIH inscrit la commune de Stains dans le cadre du programme « Seine Saint Denis sans SIDA en 2030 » comme une des cinq villes prioritaires.
- En Seine-Saint-Denis, en 2014, pour une population de plus d'1,5 million d'habitants soit 2,35% de la population française et 13% de la population d'Île de France, les nouveaux cas diagnostiqués (389 cas, nombre le plus bas depuis 2003) représentent 5,9% des nouveaux cas en France et 13 % des cas en Île de France ; le taux rapporté à la population est de 250 par million soit 2,5 à 3 fois la moyenne nationale et 4 à 5 fois le taux métropolitain hors Île-de-France. Il est cependant environ deux fois moindre que le taux parisien (566 par million) (données Santé Publique France).
- Quant à la population vivant avec le VIH dans le département, qui peut être approchée par le nombre d'ALD (Affection Longue Durée pour infection VIH), ce sont au total près de 9000 personnes résidant dans le département qui étaient suivies en 2013. Sur la base des entrées en ALD VIH tous groupes et nationalités confondus, les taux pour 100 000 habitants sont pour les hommes de 566 [548-584] (plus bas que Paris), et pour les femmes de 402 [388-417] à comparer à 317 pour Paris et 252 pour la région (données fournies par l'ORS Île-de-France). La distribution par commune n'est disponible que sur la base des entrées en ALD VIH en groupant les années 2011-2013. Elle indique que les cinq communes qui ont les taux rapportés à la population, les plus élevés sont les mêmes pour les deux sexes : Saint-Denis, Bobigny, Aubervilliers, Pierrefitte et Stains. Ces données par commune ou canton indiquent que dans 10 communes sur 30, le nombre d'hommes est au moins 1,5 fois celui des femmes (données fournies par l'ORS Île-de-France) suggérant une répartition des nouveaux cas diagnostiqués dans la population HSH dans l'ensemble des communes du département (données rapport départemental Seine Saint Denis sans SIDA en 2030).

SANTE SEXUELLE ET LUTTE CONTRE L'INFECTION LIEE AU VIH ET LES IST: PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER

5.1

POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES : SANTE SEXUELLE ET LUTTE CONTRE L'INFECTION LIEE AU VIH ET LES IST

- S'inscrire activement dans la démarche « 2030 Seine Saint Denis sans SIDA »
- Diversifier des lieux de dépistage (et la pratique de TROD)
- Améliorer les outils de communication et d'information
- Travailler sur les entraves aux dépistages notamment les « fakes », préjugés et idées reçues.
- Privilégier la discrétion et les actions globales pour éviter toute stigmatisation potentielle ou réelle des individus.

5.2

PERENNISER ET DEVELOPPER LES ACTIONS D'EDUCATION AFFECTIVE ET SEXUELLE AUPRES DES PLUS JEUNES

- Développer et pérenniser les actions de développement des compétences psycho-sociales et de connaissance du corps auprès des plus jeunes.
- Développer et pérenniser les sensibilisations en santé globale et spécifiques auprès des adolescents.
- Sensibiliser et informer les acteurs de la jeunesse notamment en ce qui concerne l'éducation à la sexualité et lutte contre les addictions

FICHE ACTION 5;1

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique

Axe 5 Santé sexuelle et lutte contre l'infection liée au VIH et les IST

Intitulé de l'action

Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages

Porteur de l'action

Service prévention santé

Début: janv-18

Fin: déc-22

JUSTIFICATION

• Le plan départemental de lutte contre l'infection liée au VIH inscrit la commune de Stains dans le cadre du programme « Seine Saint Denis sans SIDA en 2030 » comme une des cinq villes prioritaires.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique

Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages

Obj opérationnel 1

S'inscrire activement dans la démarche « 2030 Seine Saint Denis sans SIDA » par des actions de dépistages

Obj opérationnel 2

Péreniser et développer les actions de dépistage

• S'inscrire activement dans la démarche « 2030 Seine Saint Denis sans SIDA »

• Diversifier des lieux de dépistage (et la pratique de TROD)

• Améliorer les outils de communication et d'information

• Travailler sur les entraves aux dépistages notamment les « fakes », préjugés et idées reçues.

• Privilégier la discrétion et les actions globales pour éviter toute stigmatisation potentielle ou réelle des individus.

Public cible

Tout public

Lieu de l'action

Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé

Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1

Lutte contre le VIH

Si autre :

Thème 2

Si autre :

Thème 3

Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

4.3

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Articulation avec

Seine Saint Denis sans SIDA 2030

d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	AIDES et Afrique Avenir	Oui	Oui	Oui	
Santé	CeGIDD départemental de SSD	Oui	Oui	Oui	
Santé	CeGIDD CH Delafontaine	Oui	Oui	Oui	
Santé	CPEF	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Oui

Si oui, précisez :

Agent de quotidienneté

Quel degré ? Partenariat

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus

Information, sensibilisation, implication de la population

Indicateur activité 1

Donnée quantitative public concerné et dépistages mis en place

Indicateur activité 2

Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais

Indicateur résultat 1

Impact auprès de la population globale "santé pour tous"

Indicateur résultat 2

Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 5;2

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 5 Santé sexuelle et lutte contre l'infection liée au VIH et les IST				
Intitulé de l'action	Pérenniser et développer les actions d'éducation affective et sexuelle auprès des plus jeunes				
Porteur de l'action	Service prévention santé	Début	janv-18	Fin	déc-22

JUSTIFICATION

- Le plan départemental de lutte contre l'infection liée au VIH inscrit la commune de Stains dans le cadre du programme « Seine Saint Denis sans SIDA en 2030 » comme une des cinq villes prioritaires.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

- Obj stratégique Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages
- Obj opérationnel 1 S'inscrire activement dans la démarche « 2030 Seine Saint Denis sans SIDA » par des actions de prévention
- Obj opérationnel 2 Pérenniser et développer les actions d'éducation affective et sexuelle auprès des plus jeunes
- Développer et pérenniser les actions de développement des compétences psycho-sociales et de connaissance du corps auprès des plus jeunes.
 - Développer et pérenniser les sensibilisations en santé globale et spécifiques auprès des adolescents.
 - Sensibiliser et informer les acteurs de la jeunesse notamment en ce qui concerne l'éducation à la sexualité et lutte contre les addictions

Public cible Tout public

Lieu de l'action Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 Lutte contre le VIH Si autre :

Thème 2 Si autre :

Thème 3 Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 4.3

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux Seine Saint Denis sans SIDA 2030

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé Medico-social	AIDES et Afrique Avenir	Oui	Oui	Oui	
	Conseil départemental (CeGIDD, CPEF, MMPCR, ...)	Oui	Oui	Oui	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : Agent de quotidienneté Quel degré ? Partenariat

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus Information, sensibilisation, implication de la population

Indicateur activité 1 Donnée quantitative public concerné et dépistages mis en place

Indicateur activité 2 Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais

Indicateur résultat 1 Impact auprès de la population globale "santé pour tous"

Indicateur résultat 2 Impact auprès des publics cible et vulnérables

AXE 6

LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS : PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique, en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent, de leurs conséquences en termes d'insécurité, du fait du trafic et de la délinquance, et de leur coût pour les finances publiques. Le tabac tue 73 000 personnes chaque année en France, l'alcool environ 50 000 et les drogues illicites 1 600. Le coût social total de ces consommations a été estimé, en 2010, à environ 120 milliards d'euros tant pour l'alcool que pour le tabac et à près de 10 milliards pour les drogues illicites ; 20 milliards d'euros supportés par l'Etat et l'assurance maladie (1,1 % du PIB).

Dans un contexte où la France compte chaque jour 13 millions de fumeurs de tabac, 5 millions de consommateurs d'alcool et 700 000 usagers de cannabis, le défi est collectif pour agir contre le développement de conduites addictives et ainsi réduire les conséquences sur la santé des individus et les dommages sociaux qu'elles induisent. Plusieurs études, dont un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (The case for investing in public health, WHO, 2015), montrent qu'investir dans la prévention, quelle que soit la nature des risques, présente à court et long terme des bénéfices individuels et collectifs.

Ainsi, en 2017, on constate chez les 17 ans : 25 % de fumeurs quotidiens de tabac, 8,4% de buveurs réguliers d'alcool (au moins dix fois dans le mois) avec 12 % chez les garçons et 4,6 % chez les filles et 7,2% d'usagers réguliers de cannabis sachant que l'usage précoce et régulier de cannabis par les jeunes affecte leurs capacités cognitives et peut générer des troubles psychotique (Stratégie nationale 2018/2022).

En France, les groupes sociaux les plus favorisés, en termes de revenus, d'éducation ou d'intégration sociale, sont ceux qui bénéficient des programmes généraux de prévention et adoptent plus facilement des comportements favorables à la santé. Cette situation contribue à l'aggravation des inégalités de santé (Plan de mobilisation contre les addictions 2018/2022).

Ainsi la lutte contre les addictions nécessite une approche globale des personnes, un découplage entre les secteurs médico-sociaux, sanitaires, sociaux et la mise en place d'une filière complète, diversifiée et coordonnée. Il s'agit dans le cadre du CLS3 de prévenir, de réduire les risques et les dommages, de soigner.

Sur Stains, suite à un diagnostic effectué par l'association PROSE en 2016 et nos constats et à un questionnaire distribué début 2018 autour de questions de santé nous pouvons constater des indicateurs de risques récurrents :

- ◆ Des addictions au tabac et cannabis jeune.
- ◆ Des adultes s'alcoolisant de façon régulière dans l'espace public et qui, en plus de mettre leur santé en danger, provoquent des nuisances de voisinage.
- ◆ De jeunes consommateurs de produits psycho-actifs qui stagnent quant à eux aux pieds des immeubles ou dans leurs halls.
- ◆ Des détournements d'ordonnances, émergences de plus en plus visibles d'addiction aux médicaments et d'automédication
- ◆ Alcool au volant concernant notamment des utilisateurs de deux roues (et donc plutôt au guidon) très présent
- ◆ De plus en plus d'addictions à la chicha (souvent associée à la consommation d'autres substances telles que l'alcool), aux écrans, aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux
- ◆ Des associations toxiques et dangereuses (poly addictions)
- ◆ Peu de prise de conscience des parents concernant les dangers des écrans sur le développement des enfants, tant sur les messages diffusés que sur la question des addictions aux écrans et leurs conséquences sur la santé des enfants
- ◆ Evolution des modes de consommation de l'héroïne et de plus en plus de mélanges dangereux dans la composition de la cocaïne
- ◆ Des consommations et trafics de drogues dures en dehors de la commune.
- ◆ Augmentation des co-morbidités associées

LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS : PREVENIR, REDUIRE LES RISQUES ET LES DOMMAGES, SOIGNER

6.1

POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES : LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

- ◆ Rendre visible et accessible l'activité du CSAPA
- ◆ Informer, sensibiliser et former les professionnels accueillant un public potentiellement concerné par les addictions
- ◆ Favoriser la prise en charge des personnes dépendantes dans le domaine du soin et de l'accompagnement social
- ◆ Outiller les professionnels en cas de situation d'alcoolisation au travail
- ◆ Sensibiliser et informer les acteurs de la jeunesse notamment en ce qui concerne l'éducation à la sexualité et lutte contre les addictions
- ◆ Systématiser les dépistages de comorbidités somatiques liées à l'alcool et autres addictions en proposant des dépistages des hépatites C au sein des consultations d'addictologie en transversalité avec l'axe éducation à la sexualité et lutte contre l'infection par le VIH.

6.2

PREVENIR LES ADDICTIONS: PREVENTION COLLECTIVE

- ◆ Pérenniser et développer les actions collectives de prévention et les étendre à la chicha, aux dangers des écrans, aux réseaux sociaux et à la problématique « consommation de produits psycho actifs et dangers de la route » notamment au sein des plus jeunes et des nouveaux lieux de trafic.
- ◆ Sensibilisation au travers de médiations pour éviter l'approche frontale
- ◆ Développer des ateliers permettant de mieux comprendre les causes des addictions pour réduire les risques et les dommages
- ◆ Organiser des manifestations régulières et pérennes sur la question des addictions

**PREVENIR LES ADDICTIONS:
PREVENTION CIBLEE**

- ◆ Sensibilisation des parents aux dangers des réseaux sociaux et dangers des écrans
- ◆ Déconstruction des préjugés et idées reçues
- ◆ Valorisation des paroles d'habitants concernés
- ◆ Organiser des rappels à la loi concernant la responsabilité de chacun
- ◆ Soutenir les aidants ou personnes tiers par la mise en place de groupes de paroles
- ◆ Faire intervenir des professionnels sur des horaires atypiques et développer l'intervention hors les murs
- ◆ Elargir le champ des publics ciblés, aux personnes en difficultés ou fragiles

FICHE ACTION 6;1		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 6 Lutte contre les addictions : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner				
Intitulé de l'action	Poursuivre et développer les politiques de lutte contre les addictions				
Porteur de l'action	Service prev. Et CSAPA	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
L'addictologie est une discipline médico-psycho-sociale transversale, nécessitant une approche globale des personnes, un décloisonnement entre les secteurs médico-sociaux, sanitaires, sociaux					
et la mise en place d'une filière complète, diversifiée et coordonnée. Il s'agit dans le cadre du CLS3 de prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages				
Obj opérationnel 1	Poursuivre et développer les politiques de lutte contre les addictions				
Obj opérationnel 2	Favoriser la prise en charge des personnes dépendantes et sensibiliser et informer les acteurs stanois				
• Rendre visible et accessible l'activité du CSAPA • Informer, sensibiliser et former les professionnels accueillant un public potentiellement concerné par les addictions • Favoriser la prise en charge des personnes dépendantes dans le domaine du soin et de l'accompagnement social • Outiller les professionnels en cas de situation d'alcoolisation au travail • Sensibiliser et informer les acteurs de la jeunesse notamment en ce qui concerne l'éducation à la sexualité et lutte contre les addictions • Systématiser les dépistages de comorbidités somatiques liées à l'alcool et autres addictions en proposant des dépistages des hépatites C au sein des consultations d'addictologie en transversalité avec l'axe éducation à la sexualité et lutte contre l'infection par le VIH.					
Public cible	Tout public, personne ayant une addiction et leurs familles				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Prévention des addictions		Si autre :		
Thème 2			Si autre :		
Thème 3			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.3	1.5	
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	Centre sociaux, association et résidences sociales	Oui			
Social	Brigade verte, agent de quotidienneté	Oui		Oui	
Medico-social	CMP-Vie Libre	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Etablissement scolaires et service jeunesse/enfance	Oui			
Social	Service social départemental, MMPCR	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		habitants relais, pairs préventeurs	Quel degré ?	Partenariat	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et sensibilisation-ateliers-stands mis en place				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 6;2		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 6 Lutte contre les addictions : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner				
Intitulé de l'action	Prévenir les addictions: prévention collective				
Porteur de l'action	Service prev. Et CSAPA	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Les actions de prévention collectives ont pour objectif principal de sensibiliser la population stanoise aux risques addictifs, le message doit donc être passé auprès d'un large public et ce de manière précoce.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages				
Obj opérationnel 1	Pérenniser et développer les actions collectives de prévention notamment de prévention précoce				
Obj opérationnel 2	Organiser des manifestations régulières et pérennes sur la question des addictions				
• Pérenniser et développer les actions collectives de prévention et les étendre à la chicha, aux dangers des écrans, aux réseaux sociaux et à la problématique « consommation de produits psycho actifs et dangers de la route » notamment au sein des plus jeunes et des nouveaux lieux de trafic. • Sensibilisation au travers de médiations pour éviter l'approche frontale • Développer des ateliers permettant de mieux comprendre les causes des addictions pour réduire les risques et les dommages • Organiser des manifestations régulières et pérennes sur la question des addictions					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Prévention des addictions	Si autre :			
Thème 2		Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					4.3
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	Centre sociaux, association et résidences sociales	Oui			
Social	Brigade verte, agent de quotidienneté	Oui		Oui	
Medico-social	CMP-Vie Libre	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Ets scolaires et service jeunesse/Maison parents	Oui			
Social	Service social départemental, MMPCR	Oui			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		habitants relais, pairs préventeurs	Quel degré ? Partenariat		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et sensibilisation-ateliers-stands mis en place				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"				
Indicateur résultat 2	Imapct auprès des publics cible et vulnérables				

FICHE ACTION 6;3

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 6 Lutte contre les addictions : prévenir, réduire les risques et les dommages, soigner			
Intitulé de l'action	Prévenir les addictions: prévention ciblée			
Porteur de l'action	Service prev. Et CSAPA	Début	janv-18	Fin
				déc-22

JUSTIFICATION

La politique de prévention des addictions s'inscrit aussi dans une démarche de prévention secondaire par un repérage précoce auprès de population ciblée

L'idée ici étant de repérer les problématiques, d'aller vers les publics vulnérables et de prévenir les risques ou d'orienter vers les ressources.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ? Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ? Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique Poursuivre et développer la politique de réduction des risques et des dommages
 Obj opérationnel 1 Pérenniser et développer les actions collectives de prévention notamment de prévention ciblée
 Obj opérationnel 2

- Sensibilisation des parents aux dangers des réseaux sociaux et dangers des écrans
- Déconstruction des préjugés et idées reçues
- Valorisation des paroles d'habitants concernés
- Organiser des rappels à la loi concernant la responsabilité de chacun
- Soutenir les aidants ou personnes tiers par la mise en place de groupes de paroles
- Faire intervenir des professionnels sur des horaires atypiques et développer l'intervention hors les murs
- Elargir le champ des publics ciblés, aux personnes en difficultés ou fragiles

Public cible public à risques-public vulnérable

Lieu de l'action Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Facteurs psychosociaux et environnement social

Thème 1 Prévention des addictions

Si autre :

Thème 2

Si autre :

Thème 3

Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 4.3

Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Social	Centre sociaux, association et résidences sociales	Oui			
Social	Brigade verte, agent de quotidienneté	Oui		Oui	
Medico-social	CMP-Vie Libre	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Etbs scolaires et service jeunesse/Maison parents	Oui		Oui	
Social	Service social départemental, MMPCR	Oui			

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : habitants relais, pairs préventeurs Quel degré ? Partenariat

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus Information, sensibilisation, implication de la population
 Indicateur activité 1 Donnée quantitative public concerné et sensibilisation-ateliers-stands mis en place
 Indicateur activité 2 Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
 Indicateur résultat 1 Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
 Indicateur résultat 2 Impact auprès des publics cible et vulnérables

AXE 7

SANTÉ, HABITAT ET ENVIRONNEMENT : CREER LES CONDITIONS D'HABITAT, DE LOGEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTÉ DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Plan Régional Santé et Environnement d'Ile-de-France met en avant l'importance de certaines pathologies susceptibles d'être liées à des déterminants environnementaux. Par ailleurs on constate une surreprésentation de déterminants environnementaux tels que l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le développement d'un certain nombre de pathologies.

Habitat indigne : Le nombre de logements privés potentiellement indignes en Ile de France est estimé à plus 200 000 soit plus de 5% des résidences privées, pouvant aller jusqu'à 8,7% en Seine-Saint-Denis. Près de 75% de ce parc est situé dans les zones urbaines centrales. En 2014, 2025 arrêtés d'insalubrité ont été pris en Ile-de-France (ARS).

Précarité énergétique : il s'agit d'une problématique prégnante en Ile-de-France. Un des impacts sanitaires liés à des températures trop basses au-delà d'une certaine durée dans un logement, est le risque augmenté d'affections respiratoires et cardiovasculaires chez les résidents, ainsi qu'une aggravation de la mortalité hivernale (ARS).

De plus, la sur-occupation des logements, logements anciens ou dégradés et la précarité contribuent, voire expliquent en particulier la forte incidence du saturnisme.

L'Ile-de-France concentre la moitié des cas de saturnisme infantile déclarés. Depuis juin 2015, au vu de l'évolution des connaissances sur les effets toxiques du plomb, le seuil correspondant à la concentration en plomb dans le sang (plombémie) définissant le saturnisme chez l'enfant a été abaissé de 100 à 50 µg/L. Trois fois plus d'enfants pourraient être concernés. La sensibilisation aux gestes de prévention et au dépistage devient donc encore plus prégnante.

Selon le diagnostic de 2013, 760 **ménages stanois** subissaient la sur-occupation de leurs logements dont 339 ménages dans le parc privé potentiellement indigne soit 6,5% des ménages de la commune. Ainsi précarité énergétique rime avec insécurité sociale voire atteinte à la dignité de la personne.

A noter que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville de Stains a mis en place le permis de louer

SANTÉ ET HABITAT : CREER LES CONDITIONS D'HABITAT, DE LOGEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTÉ DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

7.1

FAVORISER L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- ♦ Responsabiliser les locataires aux gestes de prévention du bien vivre ensemble (rôle de la Brigade verte) et de prévention des infestations par des animaux ou insectes
- ♦ Soutenir les habitants dans le traitement de leur logement en cas d'infestation par des punaises de lit
- ♦ Outiller les professionnels ayant à faire des visites à domicile en cas d'infestation de celui-ci par des punaises de lit
- ♦ Sensibiliser les habitants aux recommandations en matière d'hygiène individuelles et collectives.

7.2

CREER LES CONDITIONS D'HABITAT, DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT FAVORABLES A LA SANTÉ DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES: ACCESSIBILITÉ ET ADAPTABILITÉ DES LOGEMENTS

- ♦ Pérenniser et développer l'adaptation des logements aux personnes porteuses de handicap
- ♦ Etudier la possibilité de créer des appartements thérapeutiques pour offrir un logement adapté pour des personnes atteintes de pathologies psychiatriques.

7.3

CREER LES CONDITIONS D'HABITAT, DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT FAVORABLES A LA SANTE DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES EN LUTTANT CONTRE L'INSALUBRITE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

- ♦ Travailler à un diagnostic santé et logement à Stains
- ♦ Faire rentrer les questions du cadre de vie dans l'axe santé globale et créer un référentiel santé, logement et environnement
- ♦ Pérenniser et développer l'accompagnement dans les démarches des administrés/locataires concernés par la prise d'arrêtés de l'ARS en cas d'insalubrité.
- ♦ Pérenniser l'accompagnement des ménages précaires énergétiquement
- ♦ Etre plus proche des publics fragiles
- ♦ Créer un groupe de travail sur la construction de nouveaux logements et les enjeux de santé
- ♦ Inclure les mesures de qualité de l'air dans les expertises de logements
- ♦ Inclure dans la rénovation urbaine la réflexion sur les modes de circulation.

FICHE ACTION 7;1

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 7Santé, habitat et environnement
Intitulé de l'action	Favoriser l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble
Porteur de l'action	Serv. Prév. Coordination de lutte précarité
Début	janv-18
Fin	déc-22

JUSTIFICATION

La sensibilisation et la prévention du plus grand nombre au bien vivre ensemble, l'accompagnement de familles rencontrant des difficultés, le suivi de signalement, l'information sur les droits et les ressources et la médiation en cas de conflits sont des axes développés en complémentarité par les services et ce de manière à tendre vers un mieux vivre au quotidien à Stains

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

- Obj stratégique Favoriser l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble
- Obj opérationnel 1 sensibiliser les habitants et professionnels sur les infestations par les punaises de lit
- Obj opérationnel 2 Sensibiliser les habitants aux recommandations en matière d'hygiène individuelle et collective.
- Dans la cadre de l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble, le service prévention santé, le service hygiène, environnement et sécurité, la brigade verte (agents de quotidienneté) et la régie de quartier agissent conjointement et en complémentarité. La santé est évidemment en lien étroit avec l'environnement. Il s'agit de responsabiliser les locataires aux gestes de prévention du bien vivre ensemble (rôle de la Brigade verte) et de prévention des infestations par des animaux ou insectes
- Soutenir les habitants dans le traitement de leur logement en cas d'infestation par des punaises de lit
 - Outiller les professionnels ayant à faire des visites à domicile en cas d'infestation de celui-ci par des punaises de lit
 - Sensibiliser les habitants aux recommandations en matière d'hygiène individuelle et collective.

Public cible	Tout public
Lieu de l'action	Commune
Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social
Thème 1	Habitat indigne
Thème 2	Si autre :
Thème 3	Si autre :
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?	4.3
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité	

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Logement/Habitat Social	Réseau de lutte contre la précarité énergétique	Oui	Oui	Oui	Oui
	Régie de quartier	Oui	Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat Social	Service hygiène	Oui	Oui	Oui	Oui
	Bailleurs et service logement	Oui	Oui		
	Centre Communal d'Action Sociale	Oui			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	habitants relais	Quel degré ?	Implication		

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné et sensibilisation-ateliers-stands-visites à domicile et expertises
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de partenaire-réseau, nombre de formations de professionnels, pairs et relais
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale "santé pour tous"
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cible et vulnérables

FICHE ACTION 7;2		Contrat Local de Santé-Stains			
Axe Stratégique	Axe 7Santé, habitat et environnement				
Intitulé de l'action	Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des publics fragiles				
Porteur de l'action	Service handicap et logement	Début	janv-18	Fin	déc-22
JUSTIFICATION					
Il s'agit de partager les informations qui facilitent l'adaptation du logement occupé ou l'entrée dans un logement répondant aux besoins réels des personnes et d'accompagner les habitants dans leurs recours aux droits					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	ACCESSIBILITE ET ADAPTABILITE DES LOGEMENTS				
Obj opérationnel 1	Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des publics fragilisés				
Obj opérationnel 2	• Pérenniser et développer l'adaptation des logements aux personnes porteuses de handicap • Etudier la possibilité de créer des appartements thérapeutiques pour offrir un logement adapté pour des personnes atteintes de pathologies psychiatriques.				
Public cible	personne porteuse de handicap ou atteintes de pathologie psychiatrique				
Lieu de l'action	Commune	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Autre	Si autre : Handicap			
Thème 2	Santé mentale	Si autre :			
Thème 3		Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					2.1
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Articulation avec d'autres plans locaux	Schéma Départemental pour l'autonomie				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Logement/Habitat	Bailleurs et service logement	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service social départemental et CCAS	Oui			
Logement/Habitat	Associations	Oui			
Autre	MDPH	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :		Quel degré ?		Information	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population concernée				
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné - visites à domicile et expertises				
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de réunions de réseau-partenariat				
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale				
Indicateur résultat 2	Impact auprès du public cible				

FICHE ACTION 7;3

Contrat Local de Santé-Stains

Axe Stratégique	Axe 7Santé, habitat et environnement			
Intitulé de l'action	Lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique			
Porteur de l'action	Coordination de lutte précarité et service hygiène	Début	janv-18	Fin
				déc-22

JUSTIFICATION

La santé est évidemment en lien étroit avec l'environnement. L'environnement influe également sur l'état de santé au quotidien, et l'augmentation de fréquence ou de gravité de certaines maladies chroniques

(asthme, saturnisme, cancers) n'est pas sans lien avec l'exposition régulière de certaines populations à des environnements toxiques pour leur santé. Ainsi la lutte contre la précarité énergétique a des enjeux forts en terme de santé.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Obj stratégique Lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique

Obj opérationnel 1 Créer les conditions d'habitat, de logement et d'hébergement favorables à la santé des publics fragiles

Obj opérationnel 2

- Travailler à un diagnostic santé et logement à Stains
- Faire rentrer les questions du cadre de vie dans l'axe santé globale et créer un référentiel santé, logement et environnement
- Pérenniser et développer l'accompagnement dans les démarches des administrés/locataires concernés par la prise d'arrêtés de l'ARS en cas d'insalubrité.
- Pérenniser l'accompagnement des ménages précaires énergétiquement
- Etre plus proche des publics fragiles
- Créer un groupe de travail sur la construction de nouveaux logements et les enjeux de santé
- Inclure les mesures de qualité de l'air dans les expertises de logements
- Inclure dans la rénovation urbaine la réflexion sur les modes de circulation.

Public cible Familles vivant la précarité énergétique ou l'insalubrité de leurs logements

Lieu de l'action Commune

Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé Circonstances matérielles

Thème 1 Habitat indigne

Si autre :

Thème 2 Précarité énergétique

Si autre :

Thème 3

Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?

5.2

5.4

Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles

Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville

Articulation avec

d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Logement/Habitat	Bailleurs et service logement	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service social départemental- CCAS-Maison justice	Oui	Oui	Oui	
Logement/Habitat	Associations, régie de quartier, Plaine Commune	Oui	Oui	Oui	Oui
Logement/Habitat	Agence Locale de l'Energie et du Climat	Oui	Oui		
Santé	PMI	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez :

Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, sensibilisation, implication de la population concernée
Indicateur activité 1	Donnée quantitative public concerné - visites à domicile et expertises
Indicateur activité 2	Donnée quantitative nombre de réunions de réseau-partenariat
Indicateur résultat 1	Impact auprès de la population globale
Indicateur résultat 2	Impact auprès des publics cibles

ⁱ [Agnès BUZIN - Ministre des Solidarités et de la santé, La stratégie de prévention en santé - Compte rendu du Conseil des ministres du 30 août 2017) ; Guide de l'intervention en prévention et en promotion de la santé en Ile de France 2018/2022

ⁱⁱ Guide de l'intervention en prévention et en promotion de la santé en Ile de France 2018/2022

ⁱⁱⁱ Caractéristiques démographiques (Chiffres INSEE 2015)

^{iv} Guide de l'intervention en prévention et en promotion de la santé en Ile de France 2018/2022